



2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Office National des Forêts



© Christiane Baroche/ONF

L'édito

de Jean-Yves Caultet,
Président du conseil
d'administration

2015 a été une année déterminante pour l'ONF et la forêt.

Pour l'Office, cette année a été marquée par la longue négociation du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement pour la période 2016-2020.

Cette feuille de route fixe des objectifs dynamiques tant au plan économique qu'environnemental et sociétal pour le gestionnaire de la forêt publique ; elle marque aussi la fin de la logique de baisse des effectifs et prépare l'avenir.

L'ONF se voit ainsi conforté dans son rôle au cœur des enjeux de la filière, de la société et du climat. Cinquante ans après sa création, en cette année d'accord mondial sur le climat conclu à Paris, c'est un gage de confiance.

2015 a été aussi l'année de la mise en œuvre de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, de la préparation du programme national de la forêt et du bois et de la mise en œuvre du contrat stratégique de filière.

Climat, biodiversité, économie, transition énergétique, économie circulaire, matériaux renouvelables sont les enjeux du siècle.

Ce rapport d'activité démontre la capacité, la compétence et l'engagement de l'ONF, de toutes celles et ceux qui le servent et de ses partenaires pour relever ces défis d'avenir et de long terme.



© Patrick Jouin

Le banc Xylo,
une création originale
de l'artiste et designer
français Philippe Jouin
pour le domaine
de Chaumont-sur-Loire.



SOMMAIRE

Entretien avec Christian Dubreuil	pages 4 et 5
2015, l'ONF en action	
• Chiffres clés et temps forts 2015	pages 6 à 9
• L'ONF, un acteur central de la filière	pages 10 à 13
• L'ONF sur le territoire	pages 14 et 15
• Un collectif de travail diversifié	pages 16 et 17
• Le bilan économique et financier	pages 18 et 19
Valoriser les ressources en bois	pages 20 à 31
Préserver l'environnement et agir pour le climat	pages 32 à 41
Répondre aux besoins du public	pages 42 à 49
Prévenir les risques naturels	pages 50 à 59
Des travaux et services sur mesure	pages 60 à 69
L'atout production de l'ONF	pages 70 à 75
L'expertise des filiales du groupe ONF	pages 76 à 81



ENTRETIEN AVEC

Christian Dubreuil

Directeur général
de l'Office national des forêts

Christian Dubreuil, vous avez été nommé directeur général de l'Office national des forêts lors du Conseil des ministres du 22 juillet 2015. Quelle vision portiez-vous sur cet établissement avant votre prise de fonction ?

L'Office national des forêts est une institution qui repose sur une histoire séculaire portée par des générations de forestiers disposant d'une grande technicité. La forêt publique est très diverse : forêt tropicale guyanaise, forêt boréale de Saint-Pierre-et-Miquelon, forêts tempérées métropolitaines... Près de onze millions d'hectares sont gérés sur des territoires incroyablement variés et spécifiques ! Les métiers exercés au sein de cet établissement sont extrêmement nobles, parce qu'ils reposent sur une temporalité lointaine, très différente de celle que connaît la société actuelle, davantage tournée vers une culture de l'instantané. L'ONF, c'est aussi pour moi le symbole d'un enracinement local, d'une action décentralisée, loin des logiques jacobines. Avant même mon entrée en fonction, j'étais profondément animé par la conviction que cette maison est porteuse d'une immense valeur ajoutée pour la société. Avec la certitude également, comme pour toute grande institution, que des évolutions et des réformes sont

nécessaires. Ceci pour conserver et amplifier la légitimité de cet établissement aux yeux des pouvoirs publics, des acteurs de la filière bois, mais aussi de nos concitoyens qu'il faut accompagner dans une meilleure appréhension des enjeux résidant dans le lien forêt, bois et usage du bois.

Ces évolutions ont rapidement pu être dessinées puisque votre entrée en fonction a coïncidé avec la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance, adopté en décembre 2015.

Qu'est-ce que ce contrat va apporter à l'Office ?

Il constitue un élément de clarification et de hiérarchisation des priorités, sur des thèmes qui s'inscrivent au cœur d'orientations stratégiques nationales, mais aussi mondiales. Je pense ici à l'enjeu de l'évolution de la forêt française dans un contexte de lutte contre le changement climatique. Cette question, investie au sein du contrat d'objectifs et de performance de façon particulièrement volontariste, rejoint les ambitions affirmées cette même année 2015 lors de la COP21. Pour la première fois, les Nations Unies ont explicité très précisément le rôle joué par les forêts, productrices d'une ressource renouvelable. Pré-

lever du bois, en veillant bien sûr à ne pas prélever plus que l'accroissement naturel des forêts, c'est garantir du stockage de carbone. En France métropolitaine, ne pas utiliser cette ressource serait aller à l'encontre des exigences de la transition énergétique et du développement durable !

Quels sont les objectifs de l'Office en matière de production de bois ?

Le COP fixe un objectif de prélèvement de 15 millions de mètres cubes de bois à l'horizon 2020 en forêt publique.

Christian Dubreuil

Inspecteur général de l'agriculture, ancien inspecteur du travail et diplômé de l'ENA, Christian Dubreuil est depuis juillet 2015 directeur général de l'ONF. Il dirigeait auparavant l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et a exercé de nombreuses responsabilités au sein de la haute fonction publique au cours de sa carrière.



© Nathalie Petrel/ONF

Cette ambition, plus réaliste que celle affichée dans le contrat précédent (16 Mm³ d'ici à 2016, ndlr), s'inscrit là aussi en adéquation avec une politique plus globale, nationale cette fois, menée en 2015 à travers l'approbation du contrat stratégique de la filière bois et l'élaboration du programme national de la forêt et du bois 2016-2026. Ainsi, les mesures définies par l'ONF s'intègrent dans

Maintenant que le cap est fixé, quels sont les ingrédients qui permettront le succès de ce contrat d'objectifs et de performance ?

L'ONF est l'un des maillons essentiels au développement de cette filière bois, mais pour agir efficacement, il doit pouvoir s'appuyer sur la mobilisation concomitante de

dernières années ont laissé des traces douloureuses et encore vivaces. C'est pourquoi j'attends beaucoup des discussions qui interviendront prochainement dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement de l'Office.

Au-delà de cet enjeu, il nous faut pouvoir compter sur une pleine collaboration avec les autres acteurs amont-aval de la filière. Les communes forestières bien sûr, partenaires essentiels de la gestion des forêts publiques, la Fédération nationale du bois, les entreprises de première et deuxième transformation, mais aussi d'autres organismes tels que France Nature Environnement. Après des négociations difficiles durant la majeure partie de l'année 2015, l'année s'est achevée dans un climat plus serein, avec la volonté affirmée par tous d'avancer ensemble. Place désormais au déploiement du contrat, et rendez-vous en 2016 pour un premier bilan d'étape.

« Plus de
convergence
dans l'action »

un ensemble de dispositions programmatiques convergentes. Les conditions semblent aujourd'hui réunies pour envisager une action cohérente et efficace au service du développement de la filière forêt-bois.

plusieurs catégories d'acteurs. Les personnels de l'Office tout d'abord qui, je l'espère, seront rassurés par les objectifs réalistes définis en matière de production de bois ainsi que par la stabilisation acquise, et inscrite dans le COP, des effectifs de l'Office. Les nombreuses suppressions de postes enregistrées ces

2015, L'ONF EN ACTION

Les chiffres clés

227 000 hectares
d'aménagements
forestiers approuvés
en métropole

7,7 millions d'euros
de résultat net

5 nouvelles réserves
biologiques portant
le nombre total à **250**



2 nouvelles
Forêts d'Exception®
labellisées :
Rouen et Grande
Chartreuse

13,2 millions
de m³ produits
et récoltés pour
la filière bois

262 millions d'euros
de ventes de bois
en forêt domaniale

Les temps forts

2015 est pour l'ONF l'année de la négociation de son nouveau contrat d'objectifs et de performance pour les cinq années à venir. Une année également placée sous le signe du cinquantenaire de l'Office et de la lutte contre le réchauffement climatique en lien avec la COP21.



Un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020

Le contrat d'objectifs et de performance entre l'État, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières a été adopté lors de la séance du conseil d'administration du 17 décembre. Ce contrat a fait l'objet d'une concertation avec les autres partenaires de l'Office (Fédération nationale du bois, France Nature Environnement...) et de plusieurs séances de consultation des instances représentatives des personnels. Il définit la feuille de route de l'ONF pour les cinq années à venir en métropole et dans les départements d'outre-mer. Le document trace les enjeux forestiers stratégiques pour les forêts domaniales et les forêts des collectivités en matière de sylviculture, d'approvisionnement de la filière, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de réponses aux attentes de la société.

Le COP conforte l'ensemble des missions de l'Office et l'activité de ses filiales. Il fixe un objectif de 15 millions de mètres cubes en forêt publique pour la mobilisation des bois d'ici à 2020, favorise le développement du bois façonné et apporte une avancée majeure dans le domaine social en mettant fin aux réductions d'effectifs.

Cinquantenaire de l'Office et année Climat 2015, une communication conjointe

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : LA FORÊT PUBLIQUE AU SERVICE DU CLIMAT

Comment les forestiers évaluent les impacts du changement climatique sur la forêt ? À quoi celle-ci ressemblera-t-elle demain ? Pourquoi utiliser du bois pour se chauffer ou pour la construction ? Autant de questions abordées sur le stand de l'ONF dans un espace végétalisé expliquant le rôle prépondérant de la forêt dans la lutte contre l'effet de serre et l'importance de l'utilisation du bois dans tous ses usages.

L'occasion également d'inaugurer le lancement du 50^e anniversaire de l'Office en présence du président de la République, le 21 février.

Dans la continuité du lancement du cinquantenaire de l'ONF sur le stand, François Hollande a planté le même jour un chêne dans les jardins de l'Élysée en hommage à l'Office.



LE SITE INTERNET DÉDIÉ AUX 50 ANS DE L'ONF

Pour tout savoir en texte et en image sur l'ONF hier et aujourd'hui, le site événementiel www.onf50ans.fr privilégie les reportages de terrain sur l'action des forestiers et la transmission des savoirs, ainsi que des témoignages de personnalités de la société civile et des partenaires de l'Office. Un regard porté sur son histoire mais aussi sur sa modernité au regard des enjeux du défi climatique, de la transition énergétique et de la croissance verte.

www.onf50ans.fr



UN NUMÉRO SPÉCIAL D'ARBRES ET FORÊTS, MAGAZINE DE TERRE SAUVAGE

Le numéro de novembre du hors-série *Arbres et Forêts* édité en partenariat avec le magazine *Terre sauvage* était consacré à cinquante ans d'histoire de la gestion des forêts publiques par l'ONF et au défi du changement climatique.

Support d'information grand public, ce magazine, vendu en kiosque et adressé aux abonnés de *Terre sauvage*, a été diffusé à 35 000 exemplaires.

UN TIMBRE DE COLLECTION

Un timbre de collection marquant le cinquantenaire de l'Office a été édité par La Poste. Créé par l'artiste Jacques de Loustal, ce timbre a été mis en vente dans les bureaux de poste sur le territoire au mois de novembre.



Une mobilisation ONF-ONFI à la COP21

Du 30 novembre au 11 décembre, l'ONF a porté le message de la gestion durable des forêts et de son rôle dans la lutte contre le changement climatique à l'occasion de la COP21. Une mobilisation à l'échelle française, mais aussi internationale avec la participation d'ONFI, tous deux réunis pour une conférence commune organisée au sein de l'espace Génération climat de la Conférence des parties au Bourget. Avec une dizaine d'événements programmés, ONF International qui mène plusieurs projets phares en faveur de la reforestation, avec notamment le projet Puits de carbone au Brésil et REDD+Plateau des Guyanes, a assuré en parallèle une présence quasi quotidienne sur les trois sites clés de la COP21 : le Palais des Congrès, hébergeant le *Global Landscape Forum* ; le Grand Palais, et l'Espace génération Climat.



L'ONF, un acteur central de la **filière**

Opérateur économique, acteur incontournable de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Office national des forêts occupe une place clé dans la filière forêt-bois.

Production de résineux pour des contrats d'approvisionnement, forêt domaniale d'Écouves (Orne).



Près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, dont six millions en outre-mer, sont confiés en gestion à l'ONF par l'État et les collectivités territoriales. Ces territoires comprennent aussi des espaces naturels – dunes, landes, zones de montagne – dans lesquels l'ONF réalise des travaux de protection et de génie écologique.

La gestion durable conduite par l'ONF s'appuie sur le « régime forestier » qui apporte un cadre réglementaire et un ensemble de garanties pour préserver les forêts sur le long terme tout en assurant le renouvellement des ressources en bois. Toutes les forêts publiques doivent présenter un document de gestion (appelé « aménagement forestier ») approuvé par l'État. Il permet de programmer les travaux et les différentes interventions sur une période de vingt ans.

L'action de l'ONF s'inscrit dans le cadre des outils de la politique forestière nationale et notamment le programme national de la forêt et du bois prévu par la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, le contrat stratégique de la filière bois, la stratégie nationale « bas carbone » et la stratégie nationale de la biomasse. Elle intègre également les dispositifs de la politique de protection de la nature : stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de création des aires protégées et stratégie nationale de développement durable.

UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LES COMMUNES

Les communes forestières sont un partenaire majeur de l'Office. Une commune sur trois possède une ou plusieurs forêts. Détentrices d'une part importante de la ressource en bois, les communes sont garantes de sa valorisation dans le cadre d'une gestion durable. L'ONF et la Fédération nationale des communes forestières ont noué un partenariat privilégié au travers d'instances de gouvernance telles que la commission nationale de la forêt communale, le comité national des ventes de bois et le comité consultatif de la forêt communale.

UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LA FILIÈRE ET LES USAGERS DE LA FORÊT

L'Office est membre de l'interprofession France Bois Forêt. Acteur économique important au sein de la filière, l'ONF produit 40 % du bois mis sur le marché en France et assure ainsi une part considérable de l'approvisionnement des industries. Il entretient des relations continues avec la Fédération nationale du bois, ainsi qu'avec les acteurs de l'environnement et des loisirs, notamment France Nature Environnement et le monde de la chasse.



*Chargement de grumes
sur un transporteur.*

L'ONF EN BREF

La gestion durable des forêts est « multifonctionnelle ». L'ONF assure au quotidien l'équilibre entre les différents usages de la forêt : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public pour le compte de l'État dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques naturels et propose des produits et des services pour les collectivités et les entreprises.



POINT DE VUE

Philippe Siat

Président de la Fédération nationale du bois

« En France, le bois est une filière économique qui démarre à la première étape de transformation jusqu'à l'étape finale de l'assemblage. Avec sur notre territoire 16 millions d'hectares de forêts, le potentiel de développement est immense et doit impérativement trouver sa place face à une demande sociétale de plus en plus importante. L'ONF, qui commercialise 40 % du bois français, est pour nous un partenaire essentiel et unique pour favoriser l'essor de la filière. »



POINT DE VUE



© FnCofor

Dominique Jarlier

Président de la Fédération nationale des communes forestières (FnCofor).

En s'engageant à signer le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 de l'ONF, la FnCofor manifeste son soutien à l'Office et son choix de conserver un gestionnaire unique pour mettre en œuvre le régime forestier dans les forêts des collectivités.

« La volonté de réussir »

« La volonté de réussir », c'est ainsi que vous avez qualifié cet engagement lors de l'adoption du contrat en décembre 2015. Comment définiriez-vous le partenariat des communes avec l'ONF ?

J'ai exprimé au nom des communes forestières notre volonté de réussir car il est essentiel de conserver un gestionnaire unique, un régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle d'un bien public, d'un bien commun.

Le partenariat originel entre les communes forestières et l'administration des Eaux et Forêts s'est poursuivi avec la création de l'Office national des forêts il y a 50 ans. Un partenariat original qui unifie la gestion forestière publique à l'échelle nationale et s'appuie sur un principe de solidarité lui donnant force et exemplarité.

Formellement cosignataire du COP depuis 2012, la Fédération nationale des communes forestières s'oblige à une vigilance sur ses propres engagements et sur ceux de ses partenaires.

Le COP prévoit un objectif de 8,5 millions de m³ annuels de bois prélevés d'ici à 2020 dans les forêts communales. Quels sont les leviers pour accroître cette mobilisation de la ressource ?

Notre engagement de mettre plus de bois en vente ne pourra se concrétiser qu'à deux conditions essentielles : tout d'abord, convaincre les élus et la société civile de l'utilité de gérer et d'exploiter la forêt de manière dynamique dans le respect de sa durabilité. Ensuite, se donner collectivement les moyens de mettre en économie les massifs aujourd'hui sous-exploités. C'est à ces conditions que nous répondrons à la demande de la filière de transformation et que nous adapterons la forêt communale au changement climatique.

La Fédération nationale des communes forestières sera très attentive à la valorisation maximale, dans les territoires, de chaque mètre cube de bois et d'une juste répartition de la valeur ajoutée.

Elle s'engagera dans une sécurisation accrue de l'approvisionnement des entreprises de la filière par le biais de la contractualisation.

Le nouveau contrat recommande d'augmenter la taille des unités de gestion forestières afin de favoriser une meilleure gestion des forêts communales. Quelles sont les pistes d'action envisagées pour opérer ces regroupements ?

La loi nous donne des outils éprouvés pour placer sous régime forestier les forêts communales et sectionales, pour en regrouper la gestion et ainsi augmenter la taille des unités de gestion forestière. Nous mobiliserons les élus sur ce sujet, mais rien ne pourra se faire sans l'implication pleine et entière de l'administration et de l'ONF.

Dominique Jarlier

Maire de Rochefort-Montagne depuis 1989, Dominique Jarlier préside l'Union régionale des communes forestières d'Auvergne-Limousin ainsi que l'Association des communes forestières du Puy-de-Dôme. Depuis 2014, il est président de la FnCofor.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONF

MEMBRES TITULAIRES (DÉCEMBRE 2015)

PRÉSIDENT : JEAN-YVES CAULLET

PREMIER VICE-PRÉSIDENT : DOMINIQUE JARLIER

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT : PHILIPPE SIAT

REPRÉSENTANT DU PREMIER MINISTRE :

- Philippe Vinçon, conseiller pour l'agriculture, le développement durable et la pêche à la présidence de la République

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ÉTAT, DE LA COUR DES COMPTES OU DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES :

- Monique Saliou, conseiller maître à la Cour des comptes
- Jean-Jacques de Peretti, conseiller d'État

EN QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS DES MINISTRES CHARGÉS :

Des Forêts

- Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale
- Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)
- Véronique Borzeix, sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie à la DGPE

Du Budget

- Alexandre Koutchouk, sous-directeur à la direction du budget – 7^e sous-direction

De l'Économie

- Olivier Touvenin, sous-directeur chargé des dépenses de l'État et des opérateurs à la direction générale des finances publiques (DGFIP)

→ De l'Industrie

- Claude Marchand, chef du bureau des matériaux du futur et des nouveaux procédés à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

De l'Écologie

- François Mitteault, directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB)
- Hervé Vanlaer, adjoint au directeur général de la prévention des risques (DGPR)

De l'Aménagement du territoire

- Marc-Etienne Pinauld, directeur du développement des territoires au Commissariat général à l'égalité des territoires

De l'Intérieur

- Membre titulaire non nommé

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET PERSONNES MORALES AUTRES QUE L'ÉTAT, PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER :

- Anne-Catherine Loisier, maire de Saulieu (Côte-d'Or), sénatrice de Côte-d'Or
- Pierre Grandadam, président de l'association des communes forestières d'Alsace-Moselle, maire de Plaine (Bas-Rhin)
- Dominique Jarlier, maire de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), président de la Fédération nationale des communes forestières
- Francis Cros, président de la communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc, conseiller municipal de La Salvétat-sur-Agoût (Hérault)

REPRÉSENTANT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE :

- Béatrice Gendreau, conseillère régionale déléguée à la forêt pour la région Aquitaine

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'ONF :

- Olivier Suter, ouvrier forestier, au titre de la FNAF-CGT
- Frédéric Chiny, ouvrier forestier, au titre de la FGA-CFDT
- Dimitri Demange, technicien supérieur forestier, au titre de l'Union syndicale de l'ONF-CGT
- François Chanal, cadre technique, au titre du SNUFFEN Solidaires
- Franck Doré, technicien supérieur forestier, au titre du SNAF-UNSA Forêts (Génération-Forêts)
- Gilles Mailley, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre du SNPA ONF-FO
- Jean-Marc Brezard, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, au titre de EFA-CGC

PERSONNALITÉS CHOISIES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE PARTICULIÈRE :

- Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois (FNB)
- Julie Marsaud, coordinatrice du réseau forêt, France Nature Environnement (FNE)
- Jean-Yves Caullet, député de l'Yonne.

La liste des membres du conseil d'administration intégrant les membres suppléants est consultable sur le site internet : www.onf.fr

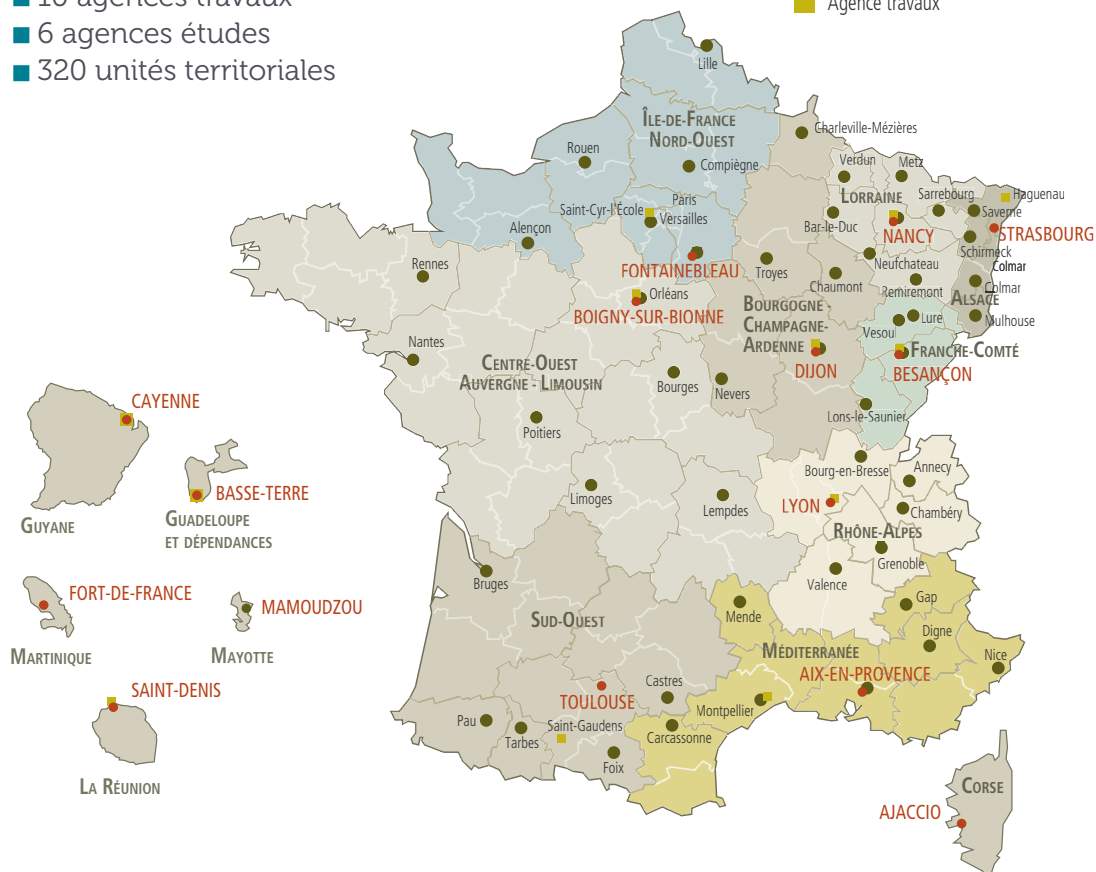
L'ONF sur le territoire

Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'ONF s'appuie sur une organisation territoriale couvrant le territoire métropolitain et les cinq départements d'outre-mer. L'ONF est également présent dans plus de 50 pays, par l'intermédiaire de sa filiale ONF International.

UNE ORGANISATION DÉCONCENTRÉE

- 9 directions territoriales
- 5 directions régionales (Corse et DOM)
- 51 agences territoriales
- 10 agences travaux
- 6 agences études
- 320 unités territoriales

- Direction territoriale ou direction régionale
- Agence territoriale
- Agence travaux





DES HOMMES ET DES FEMMES

10 000 personnes travaillent à l'ONF,
soit plus de 9 000 postes équivalents
temps plein travaillé

Environ 1 700 femmes,
soit **17 % du personnel**

6 000 fonctionnaires et contractuels
de droit public

Près de 4 000 salariés de droit privé
dont une grande majorité d'ouvriers forestiers

Un collectif de travail diversifié

Avec 10 000 personnes représentant plus de 9 000 ETPT (équivalent temps plein travaillé), les effectifs de l'ONF reposent sur un collectif de travail diversifié, reflétant les missions et les actions de l'établissement. Certains métiers sont spécifiques à l'Office alors que d'autres relèvent d'activités support qui se retrouvent dans toute entreprise ou établissement.

EFFECTIFS

En 2015, le collectif de travail de l'ONF a compté 9 066 ETPT, en baisse de 0,6 % par rapport à 2014.

DES FONCTIONNAIRES ET DES CONTRACTUELS

Le personnel de l'ONF est composé de fonctionnaires, de contractuels de droit public et de salariés de droit privé.

Les personnels de droit public relèvent du statut général des fonctionnaires de l'État ou sont bénéficiaires d'un contrat de droit public. Ils sont plus de 6 000 en 2015, personnels techniques en grande majorité (78 %), principalement dans les divers métiers liés à la gestion des forêts publiques (domaniales et communales) et personnels administratifs (22 %), notamment dans les fonctions support (RH, finances, appui à la production...)

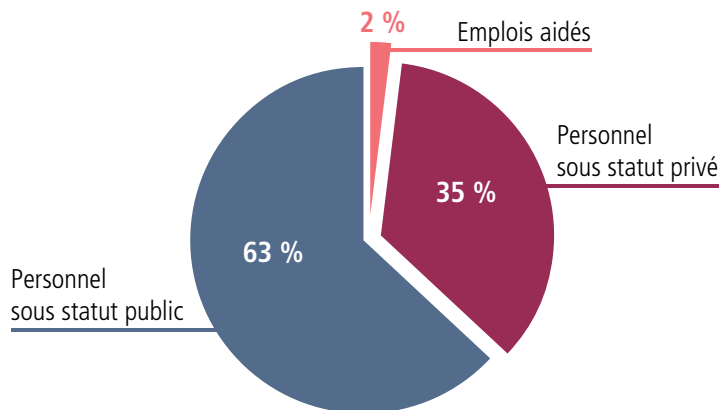
Les personnels de droit privé comptent pour plus d'un tiers des effectifs de l'ONF, soit près de 4 000 personnes. Ces salariés sont en très grande majo-

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2012 À 2015

	2012	2013	2014	2015
Effectif en équivalent temps plein travaillé	9 278	9 242	9 125	9 066

Pour compenser une partie des départs (notamment à la retraite), l'ONF a recruté 303 fonctionnaires ou contractuels en 2015 (CDI). L'Office a également embauché 110 personnes en contrat à durée déterminée pour faire face à des surcroûts temporaires d'activité.

rité des ouvriers forestiers qui effectuent les travaux de sylviculture et d'exploitation. Ils sont recrutés localement soit de façon permanente, soit pour des travaux saisonniers. Les autres personnels de droit privé interviennent dans le domaine des fonctions support, notamment dans les bureaux d'études ou dans le domaine de l'informatique. Le nombre d'emplois aidés a connu une forte augmentation, soit + 47 % entre 2014 (164 ETPT) et 2015 (241 ETPT). Outre les contrats uniques d'insertion et les volontaires au service civique, ces emplois aidés regroupent les apprentis ouvriers forestiers, les apprentis fonction publique et les emplois d'avenir, toutes formes de contrat qui vont permettre d'assurer dans de bonnes conditions le nécessaire renouvellement des personnels, au regard de l'actuelle pyramide des âges.



EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS EN 2015

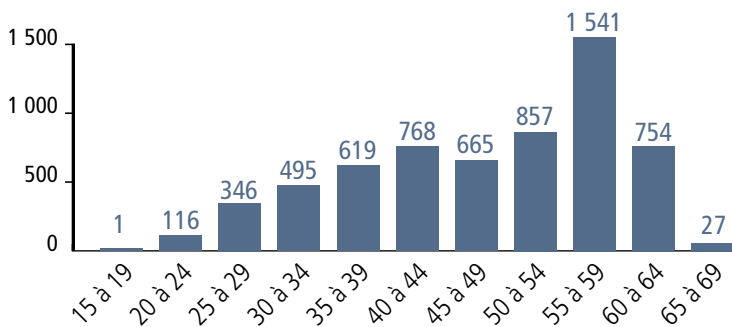
VERS UN IMPORTANT RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL

Dans les cinq ans à venir, près du quart du personnel de l'ONF partira à la retraite, soit près de 2 500 personnes (tous statuts confondus) entre 2016 et 2020. L'Office va ainsi connaître un

important renouvellement de ses effectifs à court et moyen terme. Actuellement, 66 % du personnel fonctionnaire a plus de 45 ans et 38 % des ouvriers sont dans la tranche d'âge 50-60 ans.

FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS : RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

(situation au 31/12/2015)



TROIS FAMILLES DE MÉTIERS

Trois grandes familles de métiers forment le collectif de travail de l'ONF.

- *Les métiers de production* qui sont au cœur de la gestion des forêts. On y trouve notamment les agents patrimoniaux, les conducteurs de travaux, les ouvriers forestiers ou les chargés d'étude pour la réalisation des aménagements forestiers ou des expertises en milieu naturel.

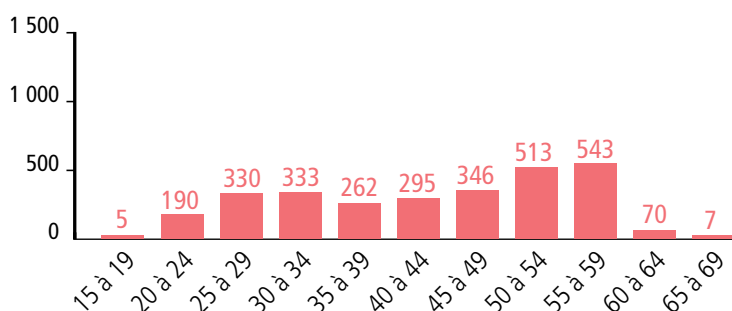
- *Les métiers du management* qui assurent l'encadrement stratégique, opérationnel et fonctionnel de l'Office.

Ils regroupent l'ensemble des managers et encadrants de l'ONF, parmi lesquels les responsables des différentes structures territoriales de l'ONF (directeurs, responsables d'unité territoriale...).

- *Les métiers de soutien* qui regroupent les personnels administratifs, commerciaux et techniques qui viennent en appui aux métiers de production et de management précités.

OUVRIERS FORESTIERS EN CDI : RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

(situation au 31/12/2015)



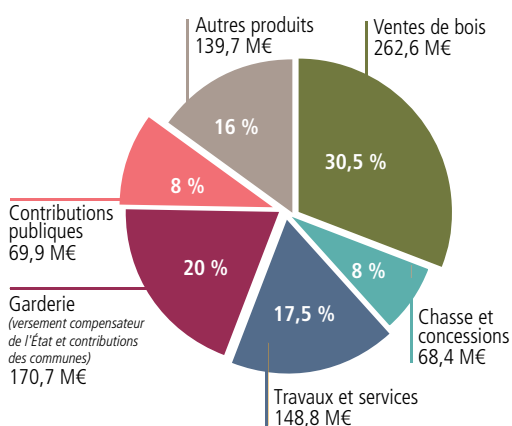
Le bilan économique et financier

L'ONF a enregistré en 2015 un résultat net de 7,7 millions d'euros. Ce résultat, nettement positif pour la deuxième année consécutive, a été obtenu grâce à la bonne tenue des prix du chêne et la maîtrise des dépenses, dans un contexte économique incertain pour les ventes de bois résineux et les activités concurrentielles. Il traduit la poursuite des efforts structurels engagés par l'Office¹.

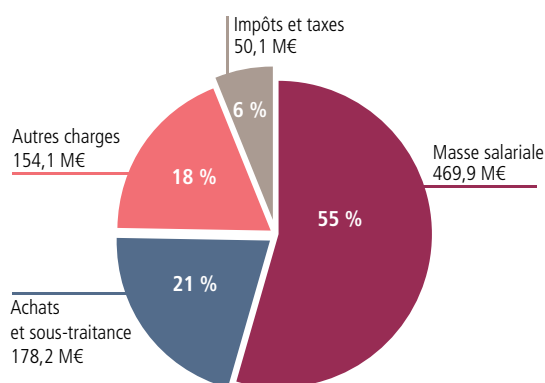
LES COMPTES DE L'ONF EN 2015

Les comptes de l'ONF pour l'exercice 2015 ont été certifiés « sans réserve » par les commissaires aux comptes pour la troisième année consécutive.

LES PRODUITS : 859,9 M€



LES CHARGES : 852,2 M€

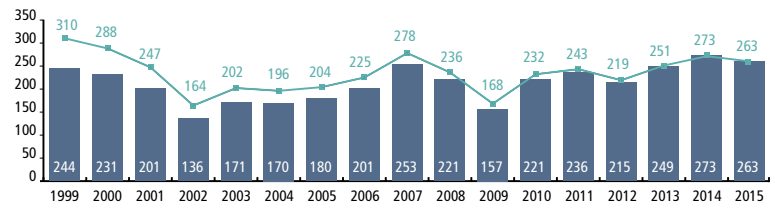


DES RECETTES EN BAISSÉ DE 13 MILLIONS D'EUROS

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la baisse des recettes enregistrée en 2015 :

- Le chiffre d'affaires bois (262,6 M€) a diminué de 10 M€ par rapport à 2014, année historiquement haute. Le bois façonné s'est maintenu à 134 M€, mais les volumes vendus de bois sur pied sont en nette diminution, avec un effet prix qui compense partiellement cette baisse de volume.
- Le chiffre d'affaires des activités de travaux et de services s'est dégradé, passant de 153 M€ à 149 M€ en 2015, principalement du fait de la baisse des activités concurrentielles de 9 M€.

VENTES DE BOIS : CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1999 À 2015 (en M€ courants et en M€ constants 2015)



Si l'année a été marquée par une baisse de la subvention d'équilibre versée par l'État à l'ONF, les autres produits perçus par l'Office sont en hausse globale de 3,2 M€.

DES CHARGES FORTEMENT MAÎTRISÉES

Du côté des charges, la progression est fortement maîtrisée, effaçant partiellement le recul du chiffre d'affaires. Le total des charges diminue de 10 M€ entre l'exercice 2014 et l'exercice 2015 à 852 M€. En effet, les charges externes se sont stabilisées au niveau de 2014, soit 178 M€ avec un volume de bois façonné pourtant en hausse. La masse salariale baisse de 0,8 M€ pour atteindre 469,9 M€, les niveaux d'emplois prévus au budget ayant été légèrement sous-exécutés (47 emplois en dessous du plafond de 9 113).

UN VERSEMENT COMPENSATEUR DE L'ÉTAT QUI SE MAINTIENT

2015 a vu le soutien de l'État maintenu en ce qui concerne le versement compensateur à 140,4 M€, ainsi que sa contribution au financement des missions d'intérêt général en coûts complets (soit 30 M€). Les contributions publiques à l'ONF en 2015 (financement par les collectivités aux travaux forestiers domaniaux, notamment d'accueil du public ou environnementaux, aides à l'emploi et à la formation professionnelle) totalisent 69,9 M€, soit 14 M€ de moins qu'en 2014.

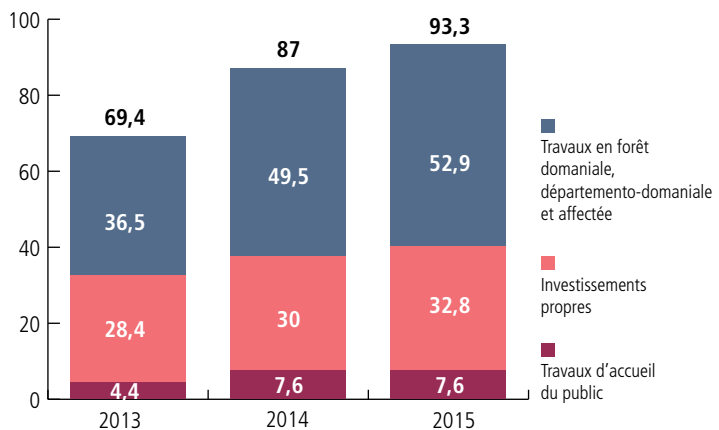
DES INVESTISSEMENTS À LA HAUSSE

Les investissements en travaux forestiers ont été accrus afin de pouvoir mobiliser les bois conformément aux aménagements, d'où un niveau de 52,9 M€, permettant de dépasser le niveau de 2014 (49,5 M€).

Aux travaux forestiers immobilisés s'ajoutent les charges d'exploitation des chantiers réalisés en forêt, le total réalisé en 2015 (116,3 M€) n'ayant jamais été aussi élevé. Il dépasse de 6 M€ les montants consacrés à la forêt domaniale en 2014 (y compris la forêt départemento-domaniale dans les départements d'outre-mer). Au total, l'ensemble des investissements dépasse le niveau de 2014 et s'élève en 2015 à 93,3 M€.

Des provisions ont été constituées pour le renouvellement et la reconstitution des forêts à hauteur de 29 M€, en léger retrait (-3 M€) par rapport à l'an passé. Ces réserves comptables pourront être mobilisées pour faire face à des événements climatiques et sanitaires futurs. Préserver la capacité à investir est essentiel pour l'Office. Enfin, le besoin de financement bancaire à fin 2015 se réduit de 27 M€, passant de 300 M€ fin 2014 à 273 M€ fin 2015. Cette évolution favorable place l'établissement en situation de respecter la trajectoire de désendettement de l'Office inscrite dans le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020.

INVESTISSEMENTS (EN M€) : PROGRESSION CONTINUE DEPUIS 3 ANS





A low-angle photograph of a wooden roof structure against a clear blue sky. The image shows several wooden beams and rafters, with a prominent light-colored wooden beam running diagonally across the center. The wood has a natural, slightly weathered appearance. The text is overlaid in the upper left quadrant.

VALORISER LES RESSOURCES EN BOIS

Le point

sur la

conjoncture 2015

Des objectifs atteints en matière de volumes mis en vente, un équilibre délicat entre l'offre et la demande, un marché du chêne dynamique, des recettes équivalentes à l'année précédente... Retour sur les temps forts économiques de l'année 2015.

Gestionnaire de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, dont 4,6 millions en métropole, l'ONF commercialise près de 40 % des volumes de bois sur le marché français. La valorisation de cette ressource renouvelable et sobre en carbone est au cœur des missions de l'Office qui, en 2015, a atteint ses objectifs de volumes mis en vente avec un chiffre en progression par rapport à l'année 2014. Au total, plus de 13 millions de m³ prélevés en forêt publique ont été mis sur le marché, visant ainsi l'alimentation des trois secteurs de la filière que sont le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois-énergie.

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INCERTAIN

Les ventes de bois conduites par l'ONF en 2015 se sont inscrites dans un contexte économique plus incertain pour les bois résineux destinés à la construction et, depuis la fin de l'été, pour le marché du hêtre à destination de la Chine. Une incertitude qui s'explique également par la situation géopolitique au Maghreb et au Proche-Orient qui a fortement perturbé les exportations de sciage vers certains pays. La demande en petits bois, taillis et houppiers, notamment feuillus, a par ailleurs connu une baisse sensible. Deux hivers cléments successifs ont gonflé les stocks des professionnels du

bois bûche et des producteurs de granulés, avec pour conséquence un impact négatif sur la demande en grumes et en produits connexes de scierie destinés à ces usages. Une situation de mévente qui a entraîné l'accroissement des disponibilités des ressources pour les industries de la pâte et du panneau, générant une saturation des parcs à bois des usines.

LE DYNAMISME DU MARCHÉ DU CHÊNE

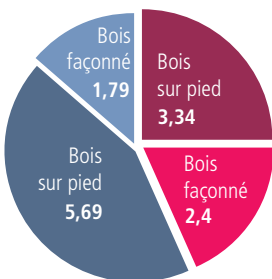
A l'inverse de cette tendance, le marché du chêne s'affirme par un net dynamisme et une attractivité soutenue

***Le marché du
chêne s'affirme par
un net dynamisme
et une attractivité
soutenue
auprès notamment
du secteur
de la tonnellerie
et de l'industrie
du sciage.***



© Nathalie Petrel/ONF

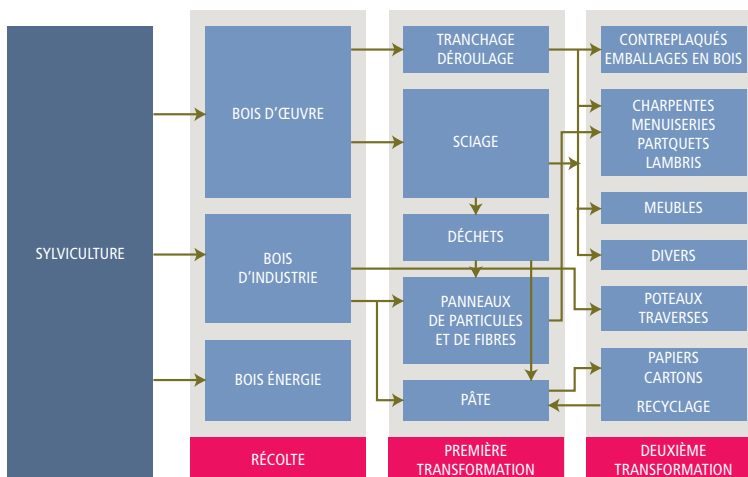
VOLUMES DE BOIS COMMERCIALISÉS EN 2015 EN Mm³



Forêts des collectivités : 7,48 Mm³

Forêts domaniales : 5,74 Mm³

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN QUELQUES DONNÉES



Grumes de chêne en bois façonné mis en vente en bord de route.

LE BOIS, UNE RESSOURCE ÉCOLOGIQUE ET RENOUVELABLE

Souvent mal comprise par nos concitoyens, la mobilisation du bois est au cœur des enjeux sociétaux du XXI^e siècle. Fondée sur la mise en œuvre de documents d'aménagement forestier fixés pour une durée de vingt ans, cette activité constitue l'un des principes clés de la gestion durable assurée par les équipes de l'Office dans l'ensemble des forêts publiques. Couper des arbres à maturité, c'est en effet permettre de répondre aux besoins économiques et de créations d'emplois d'une filière s'appuyant sur une ressource renouvelable et écologique... tout en préservant la variété et la vitalité des forêts françaises. Une gestion séculaire et multifonctionnelle au service de l'économie, de l'environnement et de l'accueil du public, trois missions essentielles pour l'ONF.



POINT DE VUE



© FnCofor

Pierre Grandadam

Vice-président de la FnCofor

Quels sont pour vous les faits marquants de l'année 2015 concernant le marché du bois ?

Premier constat : les ventes de bois énergie prennent, en 2015, toute leur place dans la chaîne de commercialisation des produits bois. On observe également que la conjoncture globale est peu favorable au marché du bois : les produits comme les panneaux, la pâte à papier, les sciages, le bois d'œuvre, l'emballage se vendent difficilement. Un constat qui plaide pour la nécessité de relancer en urgence la construction. On peut cependant noter avec satisfaction que si nous avons globalement moins vendu, les cours du bois ne se sont pas effondrés. La part de la construction bois progresse et la rénovation des anciens bâtiments s'appuie sur cette ressource.

Quelle analyse faites-vous de cette conjoncture ?

Les stocks de produits connexes sont élevés. Les hivers doux ont freiné les ventes de bois énergie et la chute des prix du fioul a accentué cette tendance. L'année 2015 a suscité beaucoup d'incertitude sur les marchés. Les perspectives de vente s'apprécient à très court terme et les ventes de bois ne sont guère animées.

Comment envisagez-vous l'avenir du partenariat avec l'ONF en matière de vente de bois ?

Le comité national des ventes favorise une meilleure connaissance des composantes du marché et une meilleure coordination des stratégies de mise en marché des bois. Il permet notamment de définir une politique de ventes par contrat. Pour la FnCofor, une déclinaison régionale du comité des ventes nous semble désormais nécessaire afin de définir une stratégie et des objectifs partagés qui apportent de la confiance. Cette cohérence faciliterait les échanges entre les différents partenaires avec une véritable implication de chacun pour améliorer la performance globale de la filière.

En tant que président de la Fédération européenne des communes forestières, quel message portez-vous auprès de l'Europe ?

Nous nous mobilisons pour faire valoir l'importance des territoires forestiers dans les politiques structurelles européennes, ce qui implique une reconnaissance du rôle des collectivités dans les politiques territoriales. Avec nos partenaires allemands, bulgares, catalans, tchèques et français, nous intervenons notamment pour faire bénéficier les collectivités des fonds européens dédiés,

et donner également aux élus les clés pour optimiser l'utilisation de ces aides. Nous nous positionnons dans une véritable logique de coopération et de confiance entre partenaires européens, en essayant de dépasser la complexité des procédures, en observant et capitalisant les expériences réussies de chacun.

« **Améliorer ensemble la performance globale de la filière** »

Pierre Grandadam

Maire de Plaine (Bas-Rhin) et premier vice-président de la FnCofor, il préside également le comité national des ventes de bois communaux, mis en place en 2005 par l'ONF et la FnCofor. Depuis mars 2015, Pierre Grandadam est président de la Fédération européenne des communes forestières (Fecof).



© Philippe Lacroix/ONF

Made in France

Le chêne et le tonneau

C'est l'histoire d'une alliance « sacrée » entre le vin et le bois. Plongée dans l'univers de la tonnellerie française, dont la renommée mondiale puise ses racines au sein des forêts gérées par l'ONF.

Considéré par les forestiers comme le coffre-fort de la forêt française, le chêne a permis de hisser la France au rang de leader mondial de la tonnellerie. Héritier de traditions anciennes et d'un art de vivre *made in France*, ce secteur a su se moderniser et conquérir un marché mondial de luxe en extension. En 2015, de même que les années précédentes, environ 550 000 tonneaux ont été produits en France, soit la moitié de la production mondiale destinée au vin.

DES FÛTS DE CHÊNES FRANÇAIS

Avec près de 350 millions d'euros d'excédent commercial, ce secteur est le fleuron du commerce international de la filière bois française, par ailleurs très déficitaire (à hauteur de 5,5 milliards d'euros en 2015). Un tiers de cette production est vendue en France, un tiers aux États-Unis et le reste principalement en Espagne, en Italie et dans l'ensemble des pays viti-

coles de l'hémisphère sud. Car c'est une réalité incontestable pour les amateurs de vin et bien comprise des entrepreneurs : les meilleurs vins sont ceux qui vieillissent en fût de chêne neuf... et français de préférence.

DU CHÊNE

AU « BOIS DE MERRAIN »

C'est le chêne à grain fin, issu de deux siècles d'élevage en futaie régulière, qui est le plus recherché : il se trouve principalement en forêt domaniale et provient de semis. Fruits d'une sélection drastique et d'une sylviculture adaptée, les arbres « élevés » par les forestiers sont ensuite baptisés par les tonneliers « bois de merrain¹ ». Les volumes de grumes mobilisés dans cette qualité atteignent près de 150 000 m³ prélevés dans les forêts domaniales. Des achats qui totalisent 60 millions d'euros par an, soit le quart des recettes de bois, réalisés pour

moitié par les mérandiers et tonneliers spécialisés. Face à une ressource contrainte, les acheteurs ont décidé d'étendre désormais leurs prospections à des bois moyens et à des peuplements à plus faible proportion de merrain, jusqu'alors délaissés.

Brûlage des barriques.



© Philippe Lacroix/ONF

1 - Bois de merrain : issu généralement du bois de chêne, le merrain est un produit rectangulaire provenant du sciage du bois, fendu en planches et utilisé pour la fabrication de fûts.

Sécuriser les **entreprises** françaises

Le mode de contractualisation mis en place par l'ONF en direction des partenaires de la filière bois est aujourd'hui largement plébiscité par ces acteurs. Avec, en 2015, une forte progression constatée en faveur des contrats chêne.

EN BREF

Les contrats d'approvisionnement ont d'abord concerné le bois d'œuvre de sapin et d'épicéa, avant de s'attacher à d'autres essences résineuses, mais aussi au hêtre. En forêt domaniale, les taux de contractualisation des volumes de bois d'œuvre s'élèvent à 49 % pour le hêtre et à 61 % pour le sapin et l'épicéa. La récolte de bois d'œuvre générant d'autres produits associés, les contrats de bois d'industrie et d'énergie se sont également fortement développés, représentant 40 % des volumes mobilisés sous contrats d'approvisionnement.

1 - Pied en bloc : bois non exploité et non façonné proposé lors de ventes publiques.

Comment garantir aux industries françaises de transformation un approvisionnement en bois suffisant et de qualité ? Moins de quinze ans se sont écoulés depuis les modifications réglementaires qui ont permis une évolution majeure en matière de commercialisation des bois des forêts publiques : le développement de contrats d'approvisionnement de bois façonnés. Négocié de gré à gré entre l'ONF et les entreprises, ce mode de vente représente aujourd'hui le deuxième mode de vente en volume pour les forêts publiques, derrière les traditionnelles ventes de bois sur pied en bloc¹.

UNE AUGMENTATION DES CONTRATS

En 2015, 400 clients bénéficient de contrats d'approvisionnement, ce qui représente plus du double du chiffre enregistré en 2010. Chaque année, la demande de bois façonnés en contrats d'approvisionnement augmente, à la fois parce que des clients ayant déjà fait le choix d'une contractualisation souhaitent revoir à la hausse le volume concerné, mais aussi parce que certains qui, jusqu'ici, s'approvisionnaient uniquement en ventes publiques, font le choix d'inclure une proportion de contractualisation. Les raisons sont multiples : sécuriser un projet d'investissement ; se mettre à l'abri d'une

concurrence inattendue (travaillant à l'export de bois bruts par exemple) qui viendrait priver les entreprises de transformation d'achat de bois en vente publique ou du moins déstabiliser fortement les cours ; lisser ses coûts d'achat de matière première.

CONTRATS CHÊNE : OPÉRATION RECONDUITE EN LORRAINE

L'année 2015 confirme la progression des contrats en direction du chêne. Une opération qui s'avère cependant plus complexe sur un plan technique et financier. Contrairement au hêtre, au

sapin ou à l'épicéa, la valorisation du bois d'œuvre à partir des essences de chêne engendre des produits transformés extrêmement diversifiés et une gamme de prix très étendue en fonction de la qualité du bois. Face à ce constat, source de réticences pour un certain nombre d'entreprises de sciage, l'ONF et ses partenaires (Fédération nationale du bois et FnCofor) ont convenu de progresser selon le contexte régional. En Lorraine, une nouvelle opération de contrats chêne a ainsi été reconduite fin 2015, après l'expérience réussie de la première campagne de 2014 qui a permis à une trentaine de scieurs locaux de bénéficier d'un approvisionnement de 18 000 m³ de bois de qualité sciage.

UN LABEL EUROPÉEN

Dans l'attente d'un déploiement plus important de ces contrats chêne à l'échelle du territoire, un dispositif national de ventes labellisées a été établi en septembre 2015. Ce dispositif spécifique aux ventes publiques s'applique aux bois sur pied comme au bois façonné et concerne les qualités « sciage » de bois d'œuvre de chêne. L'enjeu : garantir la transformation de ces bois au sein de l'Union européenne en permettant aux seuls acheteurs disposant du label « UE »¹, ou d'un système équivalent, d'accéder à l'achat de certains lots de chêne. Fin 2015, ils étaient plus de 200 déjà à bénéficier de ce système en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016.

À NOTER

L'ONF met en œuvre les dispositions du décret du 11 septembre 2015 modifiant les conditions pour se porter acquéreur des ventes de bois qu'il réalise, ayant pour objectif de favoriser la première transformation de ce produit sur le territoire de l'Union européenne. Ce décret s'appuie sur la prise en compte des objectifs de l'article L121-2-1 du code forestier.

¹ - Le label transformation UE est délivré par l'Association pour l'emploi des chênes et des feuillus ou un organisme équivalent.

Parc à grumes de résineux en scierie.





POINT DE VUE



Gérard Napias

Président
de la Fédération nationale
entrepreneurs du territoire

Que représente, pour les entreprises de travaux forestiers (ETF), l'enjeu du partenariat avec l'ONF ?

Les entrepreneurs sont majoritairement prestataires de services pour l'Office national des forêts, même si dans de nombreux cas, nous pouvons nous retrouver en situation de concurrence. Nous sommes confrontés également à certaines problématiques communes : clause des cahiers des charges, application des enjeux environnementaux et sociaux, acceptabilité des coupes et travaux, etc. Il est donc important pour notre Fédération de tisser des relations avec l'Office pour aborder toutes ces situations et trouver des solutions améliorant la compétitivité de tous les acteurs de la filière forêt-bois.

L'ONF est-il un client majeur pour le développement de l'activité de ces ETF ?

L'ONF, de par son rôle de gestionnaire de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, est un acteur incontournable pour de nombreux entrepreneurs de travaux forestiers, que ce soit en exploitation forestière puisqu'il fournit 40 % du

bois d'œuvre commercialisé en France, en sylviculture-reboisement ou en bois énergie.

Les 7 750 entreprises de travaux forestiers réalisent au niveau national 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation pour le compte de leurs divers clients. Je dirais que l'ONF est un client « majeur » pour le développement de l'activité des ETF, tout comme les ETF sont des acteurs « majeurs » pour le développement de l'ONF.

« Améliorer
la compétitivité
de tous les acteurs
de la filière bois »

Quelle vision portez-vous sur le développement des contrats pluriannuels de prestation mis en place avec l'ONF ?

Ces contrats (cf. article p. 77) permettent d'apporter de la visibilité aux entrepreneurs de travaux, facteur essentiel pour leur compétitivité, tout en rassurant l'Office national des forêts sur les capacités humaines et matérielles des entreprises de travaux sur un territoire donné.

L'ONF peut ainsi mieux s'engager dans son souhait de développer les contrats d'approvisionnement avec les industries du bois.

La FNEDT

La Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Elle conduit les actions de représentation, de défense et de promotion de la profession auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles. Elle est présidée depuis 2002 par Gérard Napias, entrepreneur de travaux agricoles et forestiers dans les Landes.
+ d'info sur www.fnedt.org



Innovation

Le bois-énergie expertisé

Deux projets développés en 2015 par l'ONF offrent de nouvelles perspectives pour mobiliser le potentiel biomasse.

Les forestiers savent depuis longtemps estimer le volume commercial des arbres à l'aide des « tarifs de cubage », reposant sur des mesures de hauteur et de diamètre. Pour autant, le volume total de biomasse de l'arbre, incluant les volumes de bois énergie que l'on trouve principalement dans le houpier (les branches), reste difficilement accessible.

UNE SECONDE VIE POUR LE PROJET EMERGE

Développé en 2013 par l'Agence nationale de recherche (ANR), le projet *Emerge*, a permis de mettre au point des modèles permettant des calculs plus détaillés pour 21 résineux et 37 feuillus. En 2015, le département Recherche, développement et innovation (RDI) de l'ONF a souhaité approfondir cette question pour favoriser leur appropriation dans le cadre des interventions sylvicoles. Une étude a

été lancée avec des experts et des acteurs de terrain. Après une première étape de formation au protocole de mesure *Emerge* assurée par l'IGN, le groupe de travail s'attelle actuellement à affiner les besoins. La décision d'associer des estimations de minéralomasse et de pouvoir calorifique afin d'étudier plus finement les exports en éléments minéraux ainsi que l'énergie potentiellement récupérable a été décidée.

EXPÉRIMENTATION LIDAR

En parallèle de cette action, le département RDI s'attache à décliner opérationnellement les travaux issus du projet ANR *Foresee*. Finalisé en 2014, ce projet a développé des techniques de connaissance de localisation de la biomasse forestière, de ses caractéristiques (quantités et qualités) et de ses contraintes de mobilisation (desserte, pente...), indispensables pour la struc-

turation de la filière bois. Devant le potentiel avéré du laser aérien LIDAR, l'ONF s'est engagé dans une phase de projets démonstrateurs afin de d'exploiter la plus-value de cette technologie. « Ces projets visent à évaluer l'apport de méthodes innovantes sur des cas concrets d'élaboration d'aménagements forestiers, aussi bien en termes de résultats, de coûts/bénéfices, d'appropriation par les acteurs, de compétences requises et de besoins matériels et organisationnels », explique Myriam Legay, chef du département RDI à l'ONF. Une première expérience, réalisée en 2014-2015 en Aquitaine, a démontré l'intérêt de la méthode sur un territoire constitué de futaie régulière de pin maritime. D'autres projets ont été lancés afin de préciser cette analyse en fonction des différents contextes forestiers.

Sylviculture

UN PREMIER GUIDE EN GUYANE

Huit millions d'hectares de forêt tropicale, 1 500 essences d'arbres, une biodiversité unique dans le monde : pour l'ONF, la gestion forestière en Guyane se doit de préserver le rôle écologique de ces espaces, sans délaissier pour autant un usage raisonné de la production de bois d'œuvre. Afin de garantir une feuille de route respectueuse des principes de développement durable, l'ONF a édité le premier guide de sylviculture adapté à ce territoire. Des règles sylvicoles désormais consignées et prescrites grâce à un vaste tissu de connaissances scientifiques acquises depuis plusieurs années. À noter que sur ce territoire recouvert à 96 % de forêts, l'exploitation forestière nécessite un large recours à des technologies telles que le SIG, la géomatique et la télédétection. Le laser aérien Lidar est ainsi utilisé pour garantir l'optimisation environnementale et économique de l'implantation, la désignation et l'exploitation des coupes.

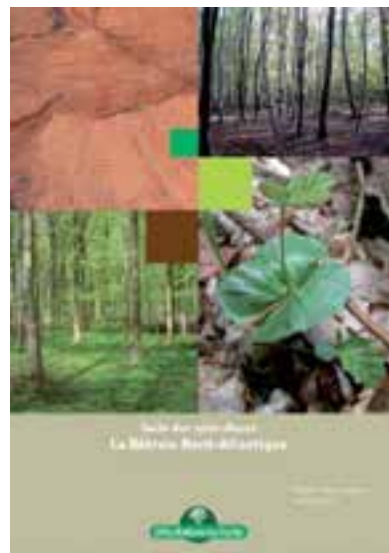


TROIS AUTRES GUIDES EN 2015...

Et une collection désormais complète couvrant chaque contexte forestier ! Avec trois mémentos portant sur les sapinières du Morvan, les pinèdes de Pin d'Alep et les châtaigneraies en futaie irrégulière.

L'année 2015 a été également marquée par le bilan d'application de trois guides : la *Chênaie atlantique*, les *Chênaies continentales* et *La Hêtraie du Nord-Atlantique*.

À retrouver sur www.onf.fr







© Patrik Steinhilber/istock



**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT
ET AGIR
POUR LE CLIMAT**

Le changement climatique à l'étude

L'ONF développe de nombreux travaux d'observation, de recherche et d'expérimentation sur la question du changement climatique. Retour sur deux programmes phares de l'année 2015.

UN CONSERVATOIRE GÉNÉTIQUE DES ARBRES FORESTIERS.

Piloté par l'ONF en lien avec l'Inra, le Conservatoire génétique des arbres forestiers participe à l'effort de recherche pour évaluer l'impact de l'homme et notamment des pratiques sylvicoles sur les ressources génétiques des arbres forestiers. Il assure également une activité de développement pour mieux prendre en compte la génétique des différentes essences dans la gestion courante des forêts publiques et proposer des alternatives dans le cadre du changement climatique.

La problématique des « changements globaux » traverse l'ensemble des domaines de travail du département Recherche, développement et innovation de l'ONF (RDI). Comment raisonner le choix des essences dans un environnement changeant ? Quelles sylvicultures concevoir pour renforcer la résistance des peuplements ou leur capacité de restauration ? Face aux enjeux du réchauffement climatique, les équipes de l'ONF poursuivent en 2015 leur action en faveur de l'adaptation des forêts à travers notamment le projet *Giono*. L'objectif : miser sur la diversité génétique des arbres en allant rechercher non pas de nouvelles essences, mais de nouvelles provenances déjà adaptées à des conditions plus chaudes et plus sèches.

MIGRATION ASSISTÉE DES ESPÈCES

« Les hêtres se trouvent dans de nombreux territoires, explique Brigitte Musch, responsable du Conservatoire génétique des arbres forestiers à l'ONF. Une augmentation de la température de deux degrés mènerait à une forte réduction de leur présence en 2030. » Sélectionner des arbres dans la zone sud de la France pour les faire migrer vers le nord du pays et enrichir ainsi génétiquement les « populations » locales... Tel est l'enjeu de ce programme *Giono*. En 2015, plus de 7000 hêtres issus de

graines récoltées sur les unités conservatoires de Chizé (Deux-Sèvres), les Colettes (Allier) et la Sainte-Baume (Var) ont été plantés en forêt de Verdun (Meuse). Pour les forestiers, l'objectif sera de comparer leur survie et leur croissance, sur le long terme, à celles des essences locales. Plusieurs années seront nécessaires pour échantillonner le maximum de diversité génétique contenue dans ces populations « marginales ». À terme, les résultats permettront de donner des conseils pour la

Élevage de hêtres au pôle national des ressources génétiques forestières de Guémené.



« migration assistée » de peuplements méridionaux. « Afin d'évoluer vers une forêt mieux adaptée aux conditions climatiques futures, les plantations sont dimensionnées pour assurer une régénération croisée avec les peuplements locaux », indique Brigitte Musch.

L'ÉVOLUTION DES ÉCOSYSTÈMES OBSERVÉE PAR LE RÉSEAU RENECOFOR

En parallèle, les observations sur le long terme des effets des changements globaux sur les forêts se poursuivent. Grâce au réseau Renecofor, en place depuis 1992, l'ONF suit de nombreux paramètres clés du fonctionnement des écosystèmes sur un ensemble de 102 placettes¹ permanentes représentant les grands types de forêts de production en France métropolitaine. Parmi de nombreux résultats, plusieurs tendances remarquables et significatives d'évo-

lution des sols sur un laps de quinze ans ont été mises en évidence. « Les enjeux sont de taille vis-à-vis de la fertilité, mais aussi vis-à-vis du bilan carbone des forêts. Bien que les sols forestiers contiennent plus de carbone organique que la biomasse des arbres, la dynamique de ce réservoir reste méconnue », témoigne Manuel Nicolas, responsable national du réseau Renecofor.

Des prélèvements ont ainsi été répétés de manière comparable sur les 102 placettes lors de deux campagnes menées en 1993-1995 puis en 2007-2012. Les analyses révèlent une nette hausse des stocks de carbone organique des sols. « Cette dynamique de stockage ne peut s'expliquer par une augmentation des apports de litière. En revanche, elle pourrait être due à un ralentissement de la décomposition des matières organiques, sous l'effet notamment de la diminution de leur teneur en azote », poursuit Manuel

Nicolas. Ces résultats, associés aux autres paramètres suivis sur les mêmes sites (croissance des arbres, apports de litière, flux de nutriments...), sont des données pour tester et améliorer les modèles de recherche, et ainsi mieux comprendre et prévoir la séquestration de carbone par les forêts.

¹ - Placettes : sites d'observation, parcelles témoins représentatives des grands types de forêts.

Renecofor : un forestier pédologue sur un point de prélèvement dans le sol.





POINT DE VUE



Guy Landmann

Président du comité de pilotage scientifique Renecofor

Directeur adjoint du groupement d'intérêt public Ecofor*, vous avez été nommé en 2015 président du comité scientifique Renecofor, animé par l'ONF. Quelle vision portez-vous sur ce dispositif ?

Renecofor, avec ses 102 placettes mises en place il y a 25 ans sur un ensemble de massifs forestiers caractéristiques français, offre une vision globale du fonctionnement de la forêt en s'attachant à mesurer un ensemble de données relatives à la croissance des arbres, mais aussi au sol et à la litière, à la flore, à l'atmosphère... Cette multiplicité des paramètres réunis est unique en son genre car, contrairement à d'autres réseaux, il y a ici un juste croisement entre un nombre important de placettes et des mesures extrêmement précises. Ce croisement permet de fournir des résultats particulièrement éclairants sur le suivi des écosystèmes forestiers. Renecofor est donc non seulement un réseau utile, mais indispensable.

* Ecofor a pour mission de mettre en œuvre, animer et valoriser des programmes collectifs de recherche portant sur le fonctionnement et la gestion des écosystèmes forestiers tempérés et tropicaux.
www.gip-ecofor.org

Quels sont les résultats les plus significatifs observés ?

Tout le monde pensait, par exemple, que l'augmentation de la température allait conduire à une diminution de la quantité de carbone dans les sols, et c'est le contraire qui s'est produit. Sur l'aspect nutrition, les chercheurs étaient très focalisés sur une hypothèse de baisse en teneur en calcium et en magnésium, alors que personne n'avait jusque-là envisagé une forte détérioration en phosphore ! Renecofor joue donc un double rôle, à la fois de modérateur face à certaines idées préconçues, et également de lanceur d'alerte en détectant des tendances imprévues.

Que deviennent ensuite ces données ?

On s'aperçoit que les données écologiques prélevées, que nous rendons accessibles gratuitement, sont utilisées dans le monde de la recherche par une communauté bien plus large, française et européenne, que les seuls acteurs gravitant autour du réseau. Ce constat prouve la valeur du travail effectué et ouvre de nombreuses perspectives de recherche-développement, y compris sur des sujets que nous n'investissons pas. Par ailleurs, un grand nombre d'observations – je pense notamment ici aux éléments nutritifs – viennent directement alimenter un certain nombre de travaux, modèles et outils testés par le département RDI de l'ONF.

Cela veut-il dire que ces observations influencent les travaux de recherche sur les modes de gestion forestière ?

Renecofor n'a pas été conçu pour être un outil pour l'action, c'est avant tout un thermomètre mesurant l'état de fonctionnement des écosystèmes forestiers. Mais le monde sylvicole a certain-

« Renecofor, un réseau lanceur d'alerte »

nement beaucoup à apprendre de l'observation des impacts, notamment de ceux du changement climatique. Cette réflexion s'applique en fait à tous les autres réseaux – Département de la santé des forêts, Inventaire forestier... – travaillant au suivi des forêts. Des évolutions sont certainement à envisager, notamment en misant sur une plus grande articulation et analyse croisée entre ces différents outils et un investissement plus fort sur l'enjeu « Climat ». Si l'adaptation au changement climatique est devenue, à juste titre, une priorité, préserver des outils tels que Renecofor et développer le lien entre « observation » et « action » me semblent essentiels, y compris pour infléchir les expérimentations qui seront engagées en faveur de l'adaptation des forêts.



zoom

Recherche

La régénération des chênaies en question

Avec le projet *PotenChêne*, l'ONF et ses partenaires cherchent à mieux appréhender les effets du réchauffement climatique.

Fructification massive ou faible : dans les forêts, la production de glands est variable d'une année à l'autre. Parfois, tous les arbres d'une forêt fructifient ensemble massivement : ce phénomène, que les experts nomment « masting », est essentiel à appréhender pour les chercheurs, mais aussi pour les forestiers. D'une part, parce qu'il conditionne la dynamique des populations animales qui se nourrissent de ces glands (rongeurs, geais, sangliers) ; d'autre part, parce qu'il garantit l'augmentation des taux de survie des glands tombés au sol et contribue ainsi à la réussite de la régénération naturelle des chênaies.

ORIENTER LES CHOIX DE GESTION SYLVICOLE

Sous la coordination de l'université de Lyon, l'Office national des forêts s'est engagé depuis 2012 dans un ambi-

tieux programme de recherche sur ce sujet. Le projet *PotenChêne*, pleinement lancé en 2015, vise à mettre en lumière le potentiel de régénération des chênaies à l'aune du contexte de réchauffement climatique. « Comprendre ce phénomène de masting pour mieux appréhender les possibles effets du changement climatique sur le renouvellement des chênaies est particulièrement stratégique pour orienter les choix futurs de gestion sylvicole », témoigne Vincent Boulanger, chargé de R&D Biodiversité Écologie au sein de l'ONF. D'autres partenaires se sont associés à ce projet qui sera conduit sur plusieurs années : l'université de Bordeaux, le Centre national de recherche italien, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, la Fédération nationale des chasseurs ainsi que le Réseau national de surveillance aérobiologique.



De nouvelles procédures pour **l'équilibre forêt-gibier**

Le 31 mars 2016, les baux relatifs aux droits de chasse accordés par l'ONF en forêt domaniale arrivent à échéance. La publication d'un décret en 2015 permet à l'Office d'engager de nouvelles procédures d'attribution visant à rétablir ou à préserver l'équilibre forêt-gibier dans les grands massifs domaniaux.

Une meilleure prise en compte de l'équilibre faune-flore et un dialogue renouvelé avec les chasseurs s'imposent

C'est une première dans le monde de la chasse : jusqu'alors déterminés tous les 12 ans dans le cadre d'une mise en adjudication publique, les baux de chasse peuvent désormais être négociés de gré à gré entre l'ONF et le locataire sortant. Cette mesure, inscrite par l'Office dès 2014 dans le nouveau cahier des charges de la chasse en forêt domaniale, est devenue opérationnelle le 6 mars 2015 suite à la publication d'un décret modifiant le code forestier. Une décision qui marque la volonté pour l'ONF de conclure un contrat de confiance avec les chasseurs au service de l'amélioration de la gestion de la forêt.

DIALOGUE RENOUVELÉ AVEC LES CHASSEURS

L'enjeu d'un équilibre sylvo-cynégétique est fondamental pour préserver la vitalité, voire la pérennité des forêts. Présents en trop grand nombre, cerfs, chevreuils ou sangliers compromettent la régénération naturelle en consommant les jeunes semis et entraînent une baisse de la biodiversité. Les répercussions de ce déséquilibre

dépasse le strict cadre des forêts. Accidents routiers et ferroviaires, dégâts sur les parcelles agricoles, risque accru de transmission de maladies telles que celle de Lyme... Les enjeux d'une meilleure prise en compte de l'équilibre faune-flore, associée à un dialogue renouvelé avec les chasseurs s'imposent.



© Nathalie Petit/ONF

Battue administrative : les chasseurs rabatteurs forment la ligne de rabat.

CONTRAT CYNÉGÉTIQUE ET SYLVICOLE

Désormais, un contrat cynégétique et sylvicole sera signé par le chasseur locataire du bail de chasse et l'ONF. Un état des lieux à la fois forestier, agricole et environnemental du lot sera établi et permettra de fixer des objectifs concrets d'évolution en matière d'équilibre sylvocynégétique. Les engagements réciproques de l'ONF et du locataire en

matière d'agrainage¹, d'entretien des équipements et de suivi des prélèvements seront également définis.

Afin d'inciter les locataires à réaliser les objectifs du contrat, l'ONF prévoit que ce nouveau système de location permette, en fonction de l'équilibre faune-flore atteint, une révision de loyer après trois, six ou neuf ans, avec une

baisse possible de la tarification. La nouvelle démarche de relocation proposée par l'ONF a globalement suscité l'adhésion du monde de la chasse. Sur les 3 000 lots de chasse concernés par la négociation de gré à gré, 85 % d'entre eux ont fait l'objet d'une contractualisation avec signature de bail pour douze ans, et cette procédure a été poursuivie par des adjudications. Les recettes pour l'ONF s'élèvent à environ 30 millions d'euros.

1- Agrainage : l'agrainage est une pratique cynégétique visant à nourrir des animaux sauvages dans leur environnement.



© ONF

3 000 lots de chasse sont concernés par la négociation de gré à gré



© Gilles Tallier/ONF

Gestion durable

Une action au service des forêts... et des eaux !

L'ONF poursuit son implication en faveur de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques et humides aux côtés des agences de l'eau.

Depuis 2013, l'ONF développe des accords-cadres de coopération avec les agences ou offices de l'eau : Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Martinique. En ligne de mire de ces partenariats : contribuer à la réalisation des objectifs nationaux fixés par la politique de l'eau et dans le contexte de la directive européenne cadre sur l'eau en matière de préservation et de restauration des milieux humides.

UN PARTENARIAT EN FORÊT DOMANIALE DE CHAUX

En 2015, les programmes d'actions se mettent en place. En forêt domaniale de Chaux, la restauration des milieux

humides a réuni l'ONF, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'université de Franche-Comté.

Deuxième massif de feuillus de France, ce territoire originellement humide a été drainé au ^{xx}e siècle, avec des impacts sur les milieux et les espèces. Ce projet concerne 45 km de cours d'eau et sept bassins-versants. L'université assure un suivi scientifique, l'agence de l'eau apporte un soutien financier à hauteur d'1,8 million d'euros (72 % des coûts) et l'ONF Franche-Comté, opérateur des travaux de restauration, contribue à l'atteinte du bon état des eaux dans le cadre du plan de gestion 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée.

CRÉATION DE MARES FORESTIÈRES PRÈS DE ROUEN

Sur le territoire de l'agence de l'eau Seine-Normandie, une liste d'actions prioritaires a été élaborée conjointement avec l'ONF en 2015. Parmi elles : un projet de maintien et de valorisation d'un réseau de mares forestières dans la forêt de Roumare et la forêt Verte, situées en périphérie de Rouen. Après un diagnostic approfondi, les travaux de restauration écologiques sont ici associés à l'amélioration des conditions d'accueil du public ainsi qu'à la sensibilisation des populations urbaines à ces enjeux.

RÉSERVES BIOLOGIQUES

CINQ NOUVEAUX DOSSIERS APPROUVÉS

Plus de 50 000 hectares de forêt sont couverts en France de réserves biologiques, créées par l'ONF pour protéger les espèces et milieux remarquables. Cette année, cinq nouveaux dossiers de création ont été soumis avec succès à l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNP), s'ajoutant ainsi aux 245 réserves existantes.

Trois réserves biologiques intégrales (absence d'exploitation forestière)

- Réserve biologique du bois de Ruère (Côte-d'Or)
- Réserve biologique de la Griffes au Diable (Ain)
- Réserve biologique des Petites Montagnes Tortue (Guyane)

Deux réserves biologiques dirigées (intervention forestière orientée sur la gestion environnementale)

- Réserve biologique dirigée du Nord de la Grande-Terre (Guadeloupe)
- Réserve biologique dirigée de la Castellane (Bouches-du-Rhône)

ISO 14001 ET 9001

DEUX CERTIFICATIONS RENOUVELÉES

La certification ISO 14001 de l'ONF portant sur la gestion durable des forêts a été renouvelée jusqu'en 2018. Élaboration et mise en œuvre des aménagements, commercialisation des bois, réalisation des travaux... « La politique de l'ONF vise à mieux prendre en compte la biodiversité, l'eau, le sol, le paysage, l'écoresponsabilité et la gestion des déchets », précise Jean-Michel Mourey, responsable Politique environnementale et PEFC (Programme européen des forêts certifiées) à l'Office. Afin de faciliter le travail des personnels de terrain, des référentiels d'exigences et de prescriptions ont été finalisés en 2015. Autre certification renouvelée : ISO 9001, destinée à la prise en compte des exigences de qualité et la satisfaction des clients de l'ONF.



*Réserve biologique dirigée (RBD)
d'altitude en forêt domaniale
du Canigou (Pyrénées-Orientales).*





RÉPONDRE AUX BESOINS DU PUBLIC

Cap sur un nouvel aménagement forestier

La dimension paysagère, une composante pleinement intégrée lors de la révision de l'aménagement forestier de la forêt de Fontainebleau.

Paysage atypique composé de rochers de grès et prisé par les rois de France, site sublimé par les impressionnistes et classé au XIX^e siècle – une première mondiale – « réserve artistique » sur 17 000 hectares, les forêts domaniales de Fontainebleau et des Trois-Pignons se distinguent par une valeur esthétique et une charge émotionnelle encore fortement présente aujourd'hui.

MISE EN PLACE D'UN ATELIER COLLECTIF

En s'engageant en 2015 dans la révision du plan d'aménagement forestier, les équipes locales de l'ONF savaient que la tâche serait complexe. Dans une forêt aux bois renommés, quels choix

opérer pour favoriser l'adhésion du grand public aux travaux forestiers de coupes et de diversification des essences, nécessaires à la vitalité productive, économique, mais aussi environnementale des forêts ? Une question centrale qui a conduit à la mise en place en 2015 d'un atelier associant paysagistes, agents de terrain, aménagistes de l'ONF ainsi que l'inspecteur des sites de la direction de l'environnement. « Si le principe général reste identique aux interventions sylvicoles opérées jusqu'alors, à savoir une dilution dans le temps et dans l'espace des opérations de régénération, l'atelier a permis de proposer des réponses intégrant plus finement les besoins des promeneurs », explique Sylvain Ducroux, aménagiste et aujourd'hui directeur de l'agence études ONF en Île-de-France.

Visite préalable des paysagistes, en présence de l'inspectrice de la DREAL et des personnels de l'agence ONF de Fontainebleau.





*Quel choix opérer
pour favoriser
l'adhésion du public
aux travaux forestiers
de coupes
et de diversification
des essences ?*

*La platière du Coquibus
à Fontainebleau.*

**CONCERTATION
AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Étude de la fréquentation des routes à fort trafic, des zones touristiques ou plus « confidentielles » fréquentées par la population locale, analyse de la proximité d'éléments paysagers remarquables ou de peuplements plus classiques... Autant de données analysées à la loupe pour concilier enjeux de gestion multifonctionnelle de la forêt et attentes de la société. Présentées pour avis aux parties prenantes de la révision de l'aménage-

ment de la forêt de Fontainebleau¹, ces orientations paysagères ont été abordées lors de réunions de concertation organisées durant le processus d'élaboration de l'aménagement. La validation du document est attendue au printemps 2016.

1 - Comité de pilotage Forêt d'Exception®, comité des réserves biologiques, comité scientifique de la Réserve de Biosphère, adjudicataires du droit de chasse, communes.

**LE PAYSAGE
DANS LES AMÉNAGEMENTS
FORESTIERS**

Les paysages résultent de la combinaison de facteurs naturels et de l'action de l'homme, d'après la Convention européenne des paysages (2000).

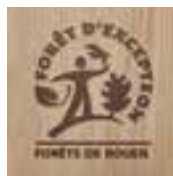
Par leurs ambiances propices à la promenade, ils représentent un premier niveau d'offre d'accueil du public en pleine nature.

L'aménagement forestier est un outil pour encadrer et anticiper l'évolution de ces paysages. Dans les forêts urbaines ou touristiques, une attention particulière est portée à la formulation des enjeux paysagers et la recherche de réponses sylvicoles adaptées. Dans les forêts situées en sites classés, le document fera l'objet d'une validation formelle par le ministre chargé des sites, sur avis de la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS), avant la prise de l'arrêté d'aménagement par le ministre de l'Agriculture ou ses services en région (autorités administratives compétentes pour valider ce plan de gestion sur vingt ans).

Deux nouvelles **Forêts d'Exception®** **labellisées**

Avec deux nouvelles forêts labellisées (Rouen et Grande Chartreuse) et une forêt candidate (Haguenau), l'année 2015 confirme la dynamique du dispositif national Forêt d'Exception®, mis en place par l'ONF.

Dix-neuf forêts sont aujourd'hui engagées dans la démarche Forêt d'Exception®, visant à associer les acteurs locaux autour d'un projet de valorisation du patrimoine forestier. Création d'un comité de pilotage, définition du programme d'action, validation du dossier de candidature : en franchissant toutes les étapes de cette démarche de labellisation, les forêts de Rouen et de la Grande Chartreuse rejoignent les deux premières Forêts d'Exception® – Verdun et Fontainebleau – labellisées en 2013 et 2014. Retour sur une année riche de projets.



LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION® EN BREF

L'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires.

Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux.

Elle s'est concrétisée avec un label de reconnaissance Forêt d'Exception®, remis par le Comité national d'orientation.

GRANDE CHARTREUSE, LA PLUS GRANDE FORÊT DES ALPES EN PARTAGE

C'est dans le vallon du monastère de la Grande Chartreuse, témoin de l'histoire des lieux, que le label Forêt d'Exception® a été délivré le 13 février par l'ONF en présence de tous les acteurs du territoire. Ses 8 500 hectares en font la plus grande forêt domaniale des Alpes. Cœur sylvestre du Parc naturel régional et pourvoyeuse de bois de grande qualité, la forêt de la Grande Chartreuse s'inscrit au cœur de l'économie locale. Haut lieu de mémoire et d'histoire, elle se distingue également par une très grande richesse faunistique et floristique. En choisissant la démarche



© Alain Blumet/ONF

© ONF



*Arboretum scientifique
du petit charme en forêt
domaniale de Roumare.*

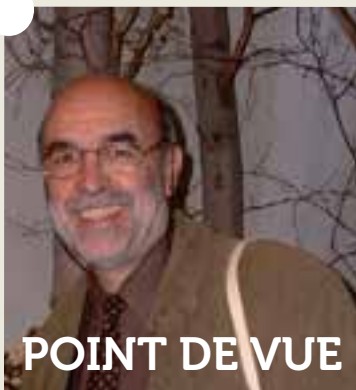
Forêt d'Exception®, les quatre partenaires du projet ont souhaité développer une réflexion sur les différentes fonctions de la forêt et ses influences sur l'écosystème. L'objectif : faire de cet espace un laboratoire d'expérimentation de nouveaux modes de gestion forestière. En 2015, plusieurs actions ont été réalisées, parmi lesquelles un inventaire du patrimoine historique et archéologique, la conduite d'une étude sociologique

sur les perceptions de la forêt par les habitants et l'identification de sites majeurs à réaménager.

**LES FORÊTS DE ROUEN,
POUMON VERT
DE LA MÉTROPOLÉ
ROUEN NORMANDIE**

Le 2 juin, les forêts domaniales de Roumare, Verte et de La Londe-Rouvray ont été distinguées par le label Forêt

d'Exception® qui consacre la dynamique territoriale engagée sur ces trois massifs par l'ONF, la Métropole Rouen Normandie, la Région et les services de l'État. Avec la présence de ces trois forêts domaniales, c'est un tiers du territoire qui fait office de poumon vert dans une région industrielle et fortement urbanisée. Si l'enjeu de sauvegarder la valeur de ces massifs forestiers et leur multifonctionnalité – sociale, écologique et économique – est porté localement dès les années 1980, la démarche Forêt d'Exception® permet d'amplifier ces stratégies. Trois axes phares guideront les prochaines actions sur la période 2015-2020 : l'enrichissement des liens entre forêt et société ; le renforcement du rôle de sentinelle que joue la forêt en matière de veille sur les défis environnementaux ; la conciliation des enjeux de production de bois, de biodiversité et d'accueil du public.



POINT DE VUE

**Paul
Arnould**

Président du comité national d'orientation Forêt d'Exception®, biogéographe spécialiste des forêts et professeur émérite à l'École normale supérieure de Lyon.

Paul Arnould

Président du comité national d'orientation Forêt d'Exception®

« Qualité des dossiers, ambition des projets, diversité des actions composent la subtile alchimie de cette véritable aventure animée par les équipes de l'Office national des forêts. Les maîtres mots de la démarche sont exemplarité, ouverture, créativité et innovation. Le dialogue entre un comité de pilotage local, force de proposition des acteurs concernés par le devenir et l'évolution du patrimoine forestier et le comité national d'orientation jouant un rôle de conseil bienveillant et de garant vigilant, permet de lier l'inscription dans le territoire régional et les exigences de la gestion durable. La trame territoriale se tisse progressivement. Après la reconnaissance des forêts domaniales de Fontainebleau, Verdun, la Grande Chartreuse et Rouen, 2016 verra les candidatures des forêts de Val Suzon et de la montagne de Reims. La démarche Forêt d'Exception® est un laboratoire où s'élabore la sylviculture du futur, soucieuse d'équilibrer les usages : produire, protéger et se promener ! »



Aménagement forestier

De nouveaux schémas d'accueil partagés

En 2015, quatre nouveaux schémas d'accueil ont été validés sur des massifs domaniaux totalisant 17700 hectares.

Les schémas d'accueil du public en forêt domaniale sont réalisés en concertation avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques. L'objectif : organiser la découverte de la nature et l'accueil du public tout en garantissant le respect des lieux et de tous les usages de la forêt. Quatre schémas d'accueil ont été validés cette année sur les territoires suivants : Consulat de Foix (Ariège),

Chinon (Indre-et-Loire), Montagne de Reims (Marne) et Moulière (Vienne).

UN PARTENARIAT ESSENTIEL AVEC LES COLLECTIVITÉS

Plusieurs étapes rythment le projet : création d'un comité de pilotage adapté, formulation d'un diagnostic partagé et validation d'un plan d'actions. « La concertation avec les collectivités et les usagers est essentielle pour garantir la

réalisation, sur la durée, des actions prévues au schéma d'accueil », témoigne Christèle Gernigon, chargée de mission à l'ONF. Si, dans les forêts domaniales des zones littorales et touristiques, l'ONF a une longue tradition de dialogue avec les collectivités, de nouvelles collaborations s'étendent aujourd'hui dans les forêts plus urbaines, avec le souci d'optimiser les moyens dédiés à l'accueil du public.

APPLIS

MA FORÊT SUR SMARTPHONE

La forêt nature, c'est bien, la forêt culture, c'est important aussi ! Grâce au numérique, l'ONF s'engage dans l'offre d'une découverte de la forêt sous tous les angles. Histoire, archéologie, environnement, biodiversité, valorisation du bois... Les applications multimédias développées par l'Office permettent d'expliquer la forêt autrement et de sensibiliser le public à tous les enjeux de la gestion durable. Simples, ludiques et interactives, ces applications sont utilisables sans besoin de connexion Internet. Une douzaine de sentiers sont aujourd'hui équipés, permettant aux promeneurs de se livrer à des chasse-photo ou chasse au trésor, à des randonnées guide ou encore à des jeux d'aventures scénarisés. À découvrir !

Défi forestier en forêt de Braconne

En 2015, les visiteurs de la forêt de Braconne (Charente) équipés d'un smartphone ont pu tester une activité inédite : un jeu de piste composé de 12 défis forestiers rassemblés sur 4 km de sentiers ! Une promenade de 2 h 30 environ sur la piste des arbres et des habitants de la forêt permettant de partir à la recherche des patrimoines naturels, historiques ou culturels des lieux. Développé par l'ONF, cet outil s'appuie sur la mobilisation de partenaires locaux et notamment du Syndicat mixte pour l'équipement touristique des forêts domaniales La Braconne et Bois Blanc qui participe à l'entretien du site.

LOISIRS- NATURE

DES CONVENTIONS AVEC LES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Randonnées, vélo et VTT, équitation, courses d'orientation, escalades... La forêt est un lieu idéal pour exercer, voire inventer, de nombreux sports de nature. Soucieux d'offrir un cadre adapté à ces pratiques tout en encourageant les bons comportements pour respecter la forêt, l'ONF noue un dialogue régulier avec les fédérations sportives. Plusieurs conventions ont été signées et/ou engagées en 2015 avec notamment la Fédération de course d'orientation, la Fédération française de montagne et d'escalade, la Fédération française de randonnée pédestre et la Fédération française des sports populaires.



L'ONF Guadeloupe lance le Sylvascope

Partir seul au cœur de la forêt guadeloupéenne et découvrir, au fil des pas, ses richesses, ses essences caractéristiques et ses rôles joués en faveur de l'environnement et de la société : c'est désormais possible grâce au Sylvascope, application mobile développée en 2015 par l'ONF. À l'aide d'une carte interactive et géolocalisée, le promeneur pourra dès 2016 visualiser sa position, connaître le chemin à suivre et découvrir tout au long de son parcours des explications sous forme de vidéos, de sons, des photos, de diaporamas... À terme, dix sentiers de l'île devraient être équipés.



PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES NATURELS

Renforcer le rôle de protection des forêts

En 2015, une série de travaux a été réalisée dans les forêts domaniales de montagne. Retour sur les enjeux de cette mission commandée par l'État.

Barrages, paravalanches, digues, épis, tunnels : en près de cent ans, plus de 100 000 ouvrages de génie civil ont été créés en zone de montagne pour limiter les risques de glissements de terrain, d'avalanches, d'inondations, de coulées de boue. Aujourd'hui, 20 000 sont encore suivis par les quelque 100 personnels des services de Restauration des terrains de montagne (RTM). Sur les 390 000 hectares acquis par l'État au titre de la RTM, 220 000 hectares sont composés de peuplements forestiers, dont certains assurent la protection des biens et des personnes et des voies de communication.

AGIR SELON LE DEGRÉ D'URGENCE

Créées dans les années 1960, ces forêts assurent-elles leur rôle de protection ? Comment évaluer leur réelle plus-value ? Sur lesquelles faut-il agir en priorité pour minimiser les risques ? Toutes ces questions ont amené l'ONF à définir une liste des peuplements RTM à enjeux de protection, classés en fonction des niveaux d'urgence identifiés. « Aujourd'hui, 31 300 hectares de forêts pourraient jouer un rôle dans la prévention d'un risque élevé, dont près de 18 000 hectares concernent le ravinement et l'érosion », précise Olivier Marco, chef du département risques naturels à l'ONF.

**« 31 300 hectares
de forêts pourraient
jouer un rôle
dans la prévention
d'un risque élevé,
dont près de
18 000 hectares
sur la question
du ravinement et
de l'érosion. »**





© Mathaïlle Petrel/ONF

Une pelle mécanique place des blocs de rocher dans le lit du torrent pour ralentir son érosion.

DES INTERVENTIONS SYLVICOLES ADAPTÉES

Si ces interventions portent en partie sur le renouvellement des peuplements vieillissants, les études menées montrent que l'enjeu est plus large. Il s'agit d'œuvrer sur le renforcement du rôle de protection des forêts grâce à des interventions sylvicoles adaptées et testées dans le cadre de chantiers expérimentaux financés par les programmes européens *Alcotra*, auxquels l'ONF a participé entre 2003 et 2006.

« Les opérations consistent à réaliser des coupes permettant de maintenir une forêt apte à assurer une protection contre les chutes de blocs sans aggraver le risque existant, ou encore enlever les plus gros bois des glissements de terrain », poursuit Olivier Marco. À la demande de l'État, une série de travaux d'ores et déjà été réalisée en forêt domaniale, pour un montant de 600 000 euros.

QUELQUES CHIFFRES

31 300 hectares de forêt pourraient jouer un rôle dans la prévention d'un risque élevé :

- 17 311 hectares pour les risques de ravinement et d'érosion
- 8 209 hectares pour les risques de glissement de terrain
- 7 294 hectares pour le risque torrentiel
- 3 350 hectares pour le risque de chutes de blocs
- 1 525 hectares pour le risque d'avalanche



© ONF

À gauche et à droite : hélipontage et positionnement des râteliers paravalanche par les ouvriers RTM de l'ONF.



POINT DE VUE



Olivier Marco

Chef du département risques naturels à l'ONF

En quoi la forêt permet-elle de limiter les risques naturels en zone de montagne ?

Un couvert forestier limite l'érosion des sols sur les flancs de montagne et donc l'alimentation des lits torrentiels en matériaux solides. Dans les zones de départ d'avalanche, la présence d'un peuplement forestier dense fixe, lorsque l'altitude le permet, le manteau neigeux. Mais si la forêt constitue en montagne la source principale de protection face aux risques naturels, les forestiers se doivent d'être très vigilants pour ne pas, au contraire, accentuer les risques. Couper les plus gros bois sur certains glissements de terrains, nettoyer les rives des torrents pour éviter les embâcles à l'aval... Ces actions font partie intégrante des missions des services de restauration de terrains de montagne (RTM).

Depuis quand ce rôle est-il avéré ?

Selon moi, les montagnards le savent depuis toujours. Au Moyen Âge, des servitudes existaient pour les forêts situées dans des zones de départ d'avalanches. Au XVI^e siècle, de nombreuses lettres de doléances adressées au roi sollicitaient une diminution

des impôts suite à des crues torrentielles. Elles évoquent régulièrement une déforestation trop importante. L'une d'entre elles, réalisée par l'Ordre des chartreux, a entraîné une crue engravant près du tiers des zones arables d'une paroisse, devenant impropre à l'agriculture !

Les interventions prévues en zone de montagne s'appuient-elles sur des travaux de génie biologique ?


Reboisement entre les dispositifs paravalanches permettant à la forêt de prendre à terme le relais des ouvrages, réembroussaillage des sols en érosion active et des rives des torrents stabilisées après une correction torrentielle... Nos services n'ont jamais cessé d'utiliser le génie biologique. Ces techniques sont le socle de travaux préventifs menés pour conforter le rôle de protection des forêts domaniales RTM.

« La forêt, source principale de protection en montagne »

UN RÉSEAU POUR LA RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'administration forestière, puis l'ONF, ont accompagné la politique de Restauration des terrains de montagne (RTM) en matière de prévention et de protection des risques naturels. Intégrés à l'ONF en Isère, Savoie et Haute-Savoie, les services RTM jouent pour le compte de l'État et des collectivités locales un rôle d'expertise, de conseil et de maîtrise d'œuvre en matière de travaux spécialisés.

À l'origine, la mission première de ces services spécialisés de l'ONF était le reboisement des zones les plus dégradées. Leur activité a progressivement évolué vers une prise en compte plus globale de l'ensemble des problèmes de risques spécifiques à la montagne, dans une logique d'aménagement du territoire, de gestion durable des espaces naturels et de protection des populations.



À chaque crue cyclonique, la ravine de Roche à Jacquot risquait de continuer à s'inciser jusqu'à près de 15 mètres de profondeur.

© ONF

zoom

Île de la Réunion

Un barrage inédit de correction torrentielle

Dans un territoire fortement exposé aux risques cycloniques et d'inondations, les équipes régionales et nationales de l'ONF ont réalisé pour la première fois des travaux de grande ampleur visant à limiter les risques d'érosion et de glissements de terrain.

C'est une région française située à 9 000 km de Paris qui chaque année se retrouve dans l'œil du cyclone. Ils s'appellent Hyacinthe, Clotilda, Firinga, Dina, Gamède... Derrière ces noms se cachent des phénomènes dévastateurs entraînant des vents pouvant dépasser les 200 km/h et atteignant des précipitations qui constituent des records mondiaux de pluviométrie enregistrés sur des durées de douze heures à deux semaines. Glissements de terrain, départs de blocs, écroulements, érosion de berges de lits torrentiels, creusement de ravines... Tels sont les risques extrêmes qui menacent l'île de la Réunion et ses habitants. Des risques bien connus des services RTM de l'ONF, mobilisés aux côtés des pouvoirs publics pour agir.

DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

En 2014, la commune de Salazie confie à la direction régionale de la Réunion la maîtrise d'œuvre d'une opération inédite en France : construire un barrage de correction torrentielle sur la ravine de Roche à Jacquot au pied d'un versant soumis à un glissement de terrain de grande ampleur qui affecte un village entier. À chaque crue, cette ravine continuait de s'inciser avec un enfoncement atteignant par endroits jusqu'à quinze mètres. Menés par le pôle risque régional en lien avec les experts du réseau technique national RTM, ces travaux ont nécessité 350 m³ de béton armé avec 31 tonnes d'acier, 13 000 m³ de déblai/remblai, 1 400 m³ d'enrochements bétonnés et 120 m³ de gabions.

UNE ENVERGURE

DE 43 MÈTRES DE LARGE

Il aura fallu huit mois (d'avril à décembre) pour finaliser la construction de ce barrage dont l'envergure totale atteint près de 43 mètres de large. Selon les experts, la cuvette a été dimensionnée pour supporter un débit centennal estimé à 200 m³ par seconde. C'est le premier ouvrage d'une série qu'il faudrait mettre en place pour limiter durablement les effets de glissements de terrain de grande ampleur qui menacent régulièrement l'île.

Financée à parts égales par le fonds européen Feder et l'État, cette opération a mobilisé une enveloppe globale de plus d'un million d'euros.

La forêt fragilisée par la sécheresse

C'est un lourd tribut pour la forêt française. Dans 44 départements, 40 % de plantations sont à regarnir en raison de la sécheresse enregistrée en 2015. Un constat qui confirme la nécessité de poursuivre le travail d'adaptation des forêts aux évolutions climatiques.

« Dans certains départements, 40 % des plantations échantillonnées sont à regarnir »

Quotidiennement soumise aux aléas climatiques, la forêt a été fortement touchée par la sécheresse de l'été 2015. Un constat réalisé par l'ONF à partir d'un échantillon des 6,4 millions de plants mis en terre en 2014-2015, dont près de 30 % se sont révélés en échec. L'Office n'est pas le seul organisme à effectuer ce diagnostic : Forestiers Privés de France, tout comme le Département de santé des forêts (DSF) du ministère de l'Agriculture, aboutissent fin 2015 aux mêmes conclusions : la mortalité des plants a atteint le double de celle constatée en moyenne ces dix dernières années.

DE FORTES DISPARITÉS SELON LES ESSENCES ET LES RÉGIONS

L'enquête habituelle du DSF a mis en évidence 44 départements dits « en zone sécheresse ». Dans ces départements et dans les forêts publiques, 40 % des plantations échantillonnées sont à regarnir (dont 53 % de plantations feuillues et 31 % de plantations résineuses), contre 12 % dans les autres départements. De fortes disparités s'affirment en fonction des essences et des régions concernées. Selon une enquête interne menée en septembre 2015 par l'ONF, le chêne sessile, le douglas, le mélèze, l'épicéa et le pin sylvestre seraient les plus touchés. Quant aux zones géographiques identifiées, la

Bourgogne Champagne Ardennes (Aube-Marne, Haute-Marne, Bourgogne-Est et Ardennes), la Lorraine (Verdun), la Franche-Comté (Vesoul, Jura) et certaines forêts de l'Île-de-France et du Nord-Ouest apparaissent fortement fragilisées. Les changements climatiques induiront des sécheresses de plus en plus fréquentes. Pour les forestiers, le défi est de taille : adapter les forêts en choisissant des essences « résilientes » et garantir le succès des plantations par une attention particulière portée à chaque étape, depuis la production des plants en pépinières jusqu'à leur mise en terre.



© ONF



POINT DE VUE



Antoine d'Amécourt

Président de Forestiers Privés de France

Quel bilan et quels enseignements tirez-vous de l'épisode de sécheresse de 2015 ?

Plus d'un arbre sur deux est mort dans 44 départements français, ce qui représente un coût estimé de dix millions d'euros. Ce chiffre est considérable et pousse à la mise en place d'un fonds de péréquation interprofessionnel qui serait en partie abondé par l'État. Les conséquences extrêmement préoccupantes de cette sécheresse prouvent à quel point il est urgent d'anticiper les effets du changement climatique en misant sur des outils, des méthodes et des moyens adaptés. On constate aujourd'hui dans les forêts françaises une prolifération de parasites très certainement liée aux évolutions météorologiques. Je pense notamment à la chalarie sur le frêne, à la maladie de la bande rouge sur les pins laricio, aux pucerons sur les peupliers ou encore aux chenilles processionnaires du pin que l'on retrouve désormais en Normandie et en Bretagne jusqu'à la pointe du Finistère, alors qu'elles étaient contenues il y a cinquante ans au sud de la Loire !

Comment appréhendez-vous l'enjeu du partenariat entre Forestiers Privés de France et l'ONF ?

Les conséquences que je décris sont visibles partout en France et nous avons tout intérêt avec l'ONF, comme avec l'ensemble des acteurs de la forêt, de partager nos connaissances et expertises pour mieux faire face et répondre aux évolutions en cours et à venir. C'est pourquoi nous travaillons étroitement ensemble dans le cadre du réseau mixte technologique *Aforce*, créé en 2008 à l'initiative de Forestiers Privés de France avec un pilotage du Centre national de la propriété forestière d'Île-de-France. Ce réseau regroupe des enseignants, des chercheurs et des gestionnaires de forêts – publiques et privées – tous réunis autour d'un même objectif : mettre à disposition des connaissances et coordonner les actions visant à adapter les forêts au changement climatique pour permettre, à terme, la production d'outils d'aide à la décision. Ce partenariat est essentiel car les forestiers vivent du travail des générations précédentes et préparent les forêts de demain. Nous devons garantir l'avenir des forêts afin de produire notamment du bois d'œuvre qui sera utilisé dans la construction et l'ameublement et permettra de stocker du carbone.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Nous travaillons sur l'adaptation des essences et des provenances susceptibles de résister et de s'adapter aux évolutions climatiques. L'aspect expérimentation et suivi des peuplements est au cœur de nos partenariats avec l'ONF qui participe avec nous à la conduite d'études et de plusieurs programmes d'action sur le terrain,

« *L'expérimentation est au cœur de notre partenariat avec l'ONF* »

comme celui portant sur une sylviculture adaptative en faveur des saponnières méridionales, aujourd'hui en souffrance. Mais l'enjeu de la diffusion des connaissances et du partenariat se situe également à l'échelle européenne. Nous attendons ainsi beaucoup du programme européen *Reinforce*, lancé il y a quatre ans pour étudier l'adaptabilité des forêts atlantiques aux impacts du changement climatique.

zoom

Inondations

Une action immédiate

Les inondations meurtrières qui se sont déroulées en octobre 2015 dans le sud de la France ont entraîné une mobilisation exceptionnelle des équipes locales de l'ONF.

Samedi 3 octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes. En début de soirée, un épisode orageux d'une intensité exceptionnelle atteint la bande côtière avec des précipitations s'élevant à 175 mm en deux heures. En deux jours, le littoral reçoit autant de pluie que lors d'un mois d'octobre ordinaire. Dès le dimanche matin, les équipes locales de l'ONF sont sur le front. Leur première mission : évaluer les dégâts forestiers, immobiliers et routiers sur le patrimoine domanial et communal, observés dans les Espaces naturels sensibles (ENS).

OPÉRATIONS D'URGENCE

Sous la responsabilité du conducteur de travaux, une équipe d'ouvriers forestiers est engagée en renfort dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec le syndicat intercommunal. Il s'agit d'intervenir sur le fleuve de La Brague afin de dégager les embâcles¹ sur la commune de Biot. Avec l'objectif

que certaines parties des bois récupérables soient stockées en vue de leur transport vers une centrale de cogénération à partir de biomasse. Une équipe d'Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) est également mise à disposition auprès des sapeurs-pompiers pour les opérations d'urgence.

ÉTUDE APPROFONDIE

Deux jours après ces inondations qui ont fait près de vingt morts et causé des dégâts matériels considérables, le service de Restauration des terrains de montagne (RTM) réalise une première analyse du phénomène sur demande de l'autorité préfectorale. Réuni au sein d'un groupe de travail rassemblant divers organismes dont le Cerema² et l'Ifsttar³, il poursuit son travail d'expertise dans le cadre d'une mission confiée par le ministère de l'Environnement. Une étude approfondie est

alors menée pour localiser les embâcles, estimer leur volume et l'origine des bois charriés qui, sur le bassin-versant de la Brague, ont joué un rôle prépondérant dans les débordements observés. Une collecte de données qui a permis de tester la validité des modèles prédictifs de production d'embâcles pour un bassin-versant donné.



1 - Embâcle : phénomène d'accumulation de matériaux emportés par le courant (végétation, rochers, bois, etc.) dans le lit d'un cours d'eau.

2 - Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

3 - Ifsttar : Institut français sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

MONTAGNE INCENDIES

AMÉNAGEMENT DES BASSINS-VERSANTS

Un guide de bonnes pratiques initié par l'ONF

La 30^e session du groupe de travail européen sur l'aménagement des bassins-versants de montagne de la FAO* s'est tenue en 2015 à Piève (Italie). Assurant en 2014 la présidence de cette instance à la demande du ministère de l'Agriculture, l'ONF a passé la main à l'Italie en restant membre du comité de direction. Durant son mandat et avec l'appui logistique d'ONF International, l'ONF RTM a mis en place et animé des sous-groupes de travail thématiques d'experts dans les risques naturels en montagne, avec la volonté de renforcer le partage d'expérience entre praticiens européens. 2015 a ainsi vu les premiers résultats concrets de ces ateliers avec la publication d'un guide de bonnes pratiques pour la prise en compte de la fonction de protection des forêts dans la cartographie de l'aléa.

Découvrir ces travaux sur :

www.fao.org/forestry/37705/en/

* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



© Arnaud TimONF

3 000 FEUX DE FORÊT RECENSÉS



© Nathalie Pétrel/ONF

Selon un premier bilan provisoire, 3 000 feux ont parcouru 8 000 hectares en 2015. Si ce chiffre est proche de la moyenne enregistrée ces vingt dernières années, les superficies atteintes sont en revanche nettement plus faibles. Après un début d'année relativement calme, une période de sécheresse importante associée à des températures élevées s'est ensuite installée sur l'ensemble du territoire métropolitain jusqu'au début du mois d'août, favorisant ainsi le développement d'incendies importants dans le sud-ouest, le centre-ouest, l'Auvergne et le nord de la région Lyonnaise. Le territoire le plus touché est Saint-Jean-d'Ilac en Gironde, avec 561 hectares atteints le 24 juillet 2014. Suite à une période automnale de temps sec et anormalement chaud, un nouvel épisode d'incendies s'est produit du 22 au 28 décembre dans la chaîne des Pyrénées, parcourant près de 2 000 hectares.

LITTORAL



ANTICIPER ET MIEUX GÉRER LA DYNAMIQUE DU SABLE

Confiée par l'État à l'ONF, la gestion des dunes domaniales nécessite une adaptation permanente aux évolutions de ces milieux soumis à de fortes contraintes. Sur l'île de Ré, une descente de plage lourdement équipée et entraînant une forte érosion du cordon dunaire a été remplacée par un escalier amovible. Démontée après l'été, cette structure modulable respecte ainsi les mouvements sédimentaires et permet à la dune de s'adapter lors des tempêtes hivernales.

Autre outil développé en association cette fois avec le GIP littoral aquitain : un prototype de construction bois modulaire en Pin maritime, destiné à accueillir les postes de surveillance des plages. Une solution légère et démontable, compatible là aussi avec la mobilité des dunes !



© Loïc Gougner/ONF





DES TRAVAUX ET DES SERVICES SUR MESURE

15 000 clients accompagnés par l'ONF

L'ONF propose aux collectivités, entreprises ou particuliers des prestations sur mesure au service de la gestion durable des espaces naturels.

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'ONF est depuis une trentaine d'années un partenaire clé des collectivités et des grandes entreprises pour la gestion de leurs espaces naturels. Un partenariat qui s'articule autour de cinq grands domaines d'expertise : forêt, bois et sylviculture ; environnement, biodiversité et risques naturels ; arbre conseil ; loisir nature et écotourisme ; maîtrise de la végétation.

EN BREF

Les travaux représentent 67 % de l'activité concurrentielle (69 M€), dont 35 M€ de travaux forestiers réalisés à la demande des communes au titre de la gestion durable de leurs forêts. Les études et expertises en représentent 11 %, la maîtrise d'œuvre et les services 17 %.

DES SOLUTIONS DURABLES

Réalisation de travaux, production d'études, d'expertise et de services... En 2015, plus de 15 000 clients ont sollicité l'ONF, permettant à l'Office de générer un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros. Les collectivités territoriales, et notamment les communes forestières, représentent près des 2/3 de ce chiffre d'affaires. Les grands gestionnaires d'infrastructures tels que la SNCF, RTE, GRT Gaz sont également de plus en plus nombreux à rechercher les solutions durables proposées par l'Office pour maîtriser la végétation située aux abords de leurs emprises. Cette année, des commandes à hauteur de 14 millions d'euros ont été enregistrées, garantissant à ces grands donneurs d'ordre une gestion optimale de leurs emprises et un respect absolu

des réglementations sociales et environnementales.

INNOVATION, PERFORMANCE ET OUVERTURE

Au sein de l'Office, ces missions mobilisent une grande diversité de compétences. Agences territoriales, bureaux d'études, agences travaux, services de Restauration des terrains de montagne... Au total, près de 1 800 emplois équivalent temps plein sont concernés, dont 40 % d'ouvriers ONF. Si ces activités relevant du champ concurrentiel offrent une qualité de service indéniable, elles représentent également pour l'Office un moteur important de progrès technique, d'innovation, de performance et d'ouverture sur les attentes de la société.



*Grimpeur-élagueur
de l'ONF en intervention.*

MÉCÉNAT D'ENTREPRISES

Dans le prolongement de ces activités, l'ONF offre la possibilité aux entreprises de s'investir dans des opérations concrètes de mécénat en faveur de la biodiversité, du climat et des paysages. Une façon là aussi de promouvoir le savoir-faire ONF, d'expérimenter de nouveaux modes d'action et de diffuser les principes de gestion durable des espaces naturels auprès de grands acteurs économiques de la sphère privée (Guigoz, IKEA, DOP, Konica Minolta, HSBC, Rémy Martin, Martell, Société Générale, AXA, Gecina, Moët Hennessy...).



*Le marais de Lavours, un sentier
adapté à son milieu naturel.*

L'ONF, partenaire de la SNCF de l'amont à l'aval

Entre études de gestion et travaux *in situ*, les équipes de l'Office se mobilisent aux côtés de l'entreprise ferroviaire française pour maîtriser la végétation aux alentours des voies ferrées.

Chutes d'arbres ou de branches, incidents caténares, patinages dus à la chute des feuilles, incendies... À la SNCF, près de 15 % des causes d'irrégularité des circulations sont imputables directement ou indirectement à la végétation située aux abords des voies de chemin de fer. Mieux maîtriser cette végétation pour garantir l'efficacité technique du matériel, anticiper les risques, mais aussi répondre à une exigence environnementale en préservant la biodiversité partout présente dans les espaces naturels : telle est la mission confiée par cette entreprise à l'ONF depuis cinq années.

*200 km
de lignes investis
en 2015 par
les forestiers*

ENTRETIEN DES VOIES

En 2015, plus de 200 kilomètres de lignes ont été investis par les forestiers pour la réalisation de travaux de fauchage, de débroussaillage, d'élagage, d'abattage, de broyage sur place ou encore d'évacuation de résidus de coupe dans les zones contraintes. Chaque année, ces travaux mobilisent entre vingt et trente ouvriers de l'Office recourant selon les besoins à des méthodes manuelles ou mécaniques. Du robot au sécateur sur pelle à chenilles ou araignée en passant par des outils électroportatifs : fort de son expertise développée chaque jour dans la gestion des forêts publiques, l'ONF met à disposition son savoir-faire en étant force de proposition et d'innova-



© Nathalie Perre/ONF



© Nathalie Petrel/ONF

tion sur les choix à opérer pour optimiser la gestion des travaux en restreignant notamment, grâce aux techniques utilisées, les travaux de nuit plus coûteux et moins productifs. L'Office s'attache également à valoriser les produits ligneux retirés des emprises au service du développement du bois-énergie.

DÉFINITION DE PROGRAMMES D'ACTION

L'action de l'Office ne se limite pas à ces seules interventions d'entretien des espaces. Baptisées « plans de maintenance des dépendances vertes », des études de gestion sont conduites en amont par les bureaux d'études de l'ONF dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise

d'ouvrage. L'objectif : aider à quantifier et qualifier les opérations à mener pour répondre aux besoins de maîtrise de la végétation. Pour réaliser ces prestations, de nombreuses technologies d'acquisition de données sont utilisées, comme le laser aéroporté Lidar ou les outils satellite.

Chantier de dégagement aux abords des voies SNCF.

Utilisation par les forestiers de broyeurs télécommandés pour concilier efficacité des opérations et confort de travail.

En amont des travaux, les bureaux d'études de l'ONF réalisent des études de gestion baptisées « plans de maintenance des dépendances vertes ».



© ONF



POINT DE VUE



Philippe Durr

Directeur d'Établissement Maintenance et Travaux chez SNCF Réseau

Pourquoi avoir choisi l'ONF pour la maîtrise de la végétation des voies de chemin de fer ?

L'ONF a été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres lancé pour traiter un sujet de préoccupation majeur pour la SNCF, à savoir la remise à niveau du réseau ferré et la régularité des trains. L'ONF bénéficiait dès le départ d'atouts incontestables et d'une confiance que je qualifierais de naturelle.

Travailler avec le garant national des espaces naturels en France, c'est tout d'abord s'assurer d'un travail de qualité et cela permet également, nous l'avons constaté dans chacune de nos missions, de favoriser les relations avec les élus et les riverains directement concernés par les travaux que nous menons.

C'est-à-dire ?

Les opérations que nous menons au profit de la sécurité de nos lignes peuvent être, pour la population riveraine, source de nuisance sonore au moment des travaux, mais elles peuvent aussi plus durablement modifier leur paysage quotidien. Maîtriser la végétation aux abords des voies implique en effet de dégager la vue des habitants... sur une voie de chemin de fer, ce qui rend le dialogue nécessairement complexe ! La présence de l'ONF nous aide à les rassurer sur l'enjeu de notre mission et sur la prise en

compte des préoccupations environnementales et paysagères apportées.

Y a-t-il eu un chantier « emblématique » avec l'ONF en 2015 ?

Nous avons travaillé sur une opération importante concernant le débroussaillage et la maîtrise de la végétation des voies de la ligne Paris/Saint-Lazare, Versailles. Cette ligne est assez sensible car elle traverse un certain nombre de domaines et de sites protégés et classés, tels que Saint-Cloud ou Bougival. Après un démarrage difficile avec les élus et les habitants, nous avons souhaité sortir de ce blocage en sollicitant l'avis de la Commission des sites et en confiant à l'ONF la réalisation du dossier de présentation et l'animation en parallèle de réunions de concertation avec la population. Résultat, l'avis rendu fut favorable et nous avons pu effectuer les travaux.



Récemment, un élu concerné par des opérations à venir sur le territoire de Saint-Nom-la-Bretèche m'a dit espérer que le chantier soit réalisé par l'ONF... C'est dire si notre partenariat est précieux !

En termes d'amélioration du trafic, le bilan là aussi est-il positif ?

Les travaux menés étaient essentiels pour optimiser la sécurité de nos voyageurs car en 2015 sur cette ligne, près de 1 100 trains ont été touchés en raison de chutes de végétation sur les rails ou de feux de talus.

« Concilier avec l'ONF sécurité et préoccupation environnementale »

Une simple branche qui s'envole sur une caténaire, une feuille d'automne qui tombe et *in fine* ce sont des trains qui sont ralentis, immobilisés ou qui patinent ! Grâce à notre intervention, les incidents ont été divisés par douze, ce qui a permis de remonter très sensiblement le taux de régularité de la ligne.



Accueil du public

La forêt pour tous !

Rendre la forêt accessible à tous est un enjeu fort pour l'Office national des forêts. Illustration avec le projet du Sentier de l'Orée du bois, qui a reçu en 2015 le label Tourisme et Handicap.

Inauguré en novembre 2015 dans la forêt domaniale de Senonches (Eure-et-Loir), le sentier de l'Orée du bois témoigne de la volonté de l'ONF de rendre la nature accessible à tous. En janvier 2015, ce projet a reçu le label national Tourisme et Handicap, récompensant ainsi le travail mené en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire. Trois types de handicaps ont été pris en compte dans ce projet : mental, moteur et auditif. Une promenade de 600 mètres, jalonnée de mobiliers et d'équipements adaptés, offre au visiteur une découverte originale de la forêt à travers une dizaine d'ateliers sensoriels. Mascotte du sentier, le geai des chênes accompagne le promeneur et lui délivre tout au long du parcours quelques-uns des secrets des lieux.

UN PROJET DE TERRITOIRE ASSOCIANT LES USAGERS

Issue d'un partenariat étroit entre l'ONF et le Département, cette démarche a été menée dans le cadre d'un projet de territoire associant la commune de Senonches, le pays du Perche, le parc naturel régional et le comité départemental du tourisme. Soucieux de répondre au plus près des besoins et attentes du public visé, les partenaires ont choisi d'œuvrer selon une véritable logique de design de services¹ en associant le plus largement possible les usagers et leurs représentants (associations locales) à toutes les étapes de la création du sentier.

ENGAGEMENTS RESPECTIFS

Octroyé sur cinq ans, le label prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action actant les engagements respectifs de l'ONF et de l'association Tourisme et



Handicaps pour faire vivre le projet. Gageons que cette forte mobilisation permettra au geai des chênes de l'Orée du bois de poursuivre activement sa mission d'éveil sensoriel... pour le plus grand bonheur de tous !

1 - Le design de services s'intéresse à la fonctionnalité et à la forme des services à partir du point de vue des attentes et des comportements des usagers.



© R. Etienne/Huttopia

Huttopia Lanmary

Un camp forestier pour les adeptes de la nature

Séjourner dans un site préservé et vivre une expérience unique, c'est l'offre de tourisme inédite proposée au cœur de la forêt domaniale de Lanmary dans le Périgord.

Fruit d'un partenariat avec Huttopia, leader du camping nature en France, un concept innovant de camp forestier a été développé dans le Périgord, reposant sur une faible densité d'équipements à l'hectare et des infrastructures particulièrement bien intégrées à la forêt et respectueuses de l'environnement.

DYNAMIQUE TERRITORIALE

Cabanes en bois, cahutes, tentes, espace suspendu dans les arbres ... ce camp de dix-neuf hectares est conçu pour les amoureux de la nature. Une escapade singulière pour les vacanciers qui ont également la possibilité de profiter d'un centre d'interprétation de la forêt et de découvrir autrement les environs avec

l'application Smart'Forest, ludique et interactive.

Dès son ouverture en juin 2013, ce site s'inscrit dans une dynamique territoriale en favorisant le recours aux services des artisans locaux. Favorablement accueilli par les collectivités locales, il a suscité l'engouement du public et de sociétés intéressées par l'organisation de séminaires d'entreprises. Un succès qui s'est confirmé en 2015 par une augmentation sensible de la fréquentation : + 17 % par rapport à la saison 2014. 880 séjours représentant 19 700 nuitées ont ainsi été enregistrés avec une proportion importante de clients étrangers (53 %). Pour l'ONF qui développe une offre touristique (gîtes, circuits de randonnée,

parcs de loisirs nature) en cohérence avec sa politique d'accueil du public, ce concept de camp forestier marque une nouvelle étape dans l'univers du tourisme de pleine nature.

<http://france.huttopia.com>



© R. Etienne/Huttopia

HÔTEL À ABEILLES

UNE ESCALE À MILAN POUR L'EXPO UNIVERSELLE

Ensemble de nichoirs construit pour reproduire les habitats naturels des abeilles sauvages et autres insectes, l'hôtel à abeilles est un modèle 100 % ONF fabriqué par les ateliers bois de l'Office. Conçu dans le cadre d'un programme d'étude de conservation de ces espèces mené en partenariat avec l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement), il a voyagé en 2015 jusqu'en Italie pour rejoindre le pavillon France de l'exposition universelle de Milan. L'occasion pour des milliers de visiteurs de butiner un maximum d'informations sur le rôle essentiel joué par les abeilles en faveur du maintien de la biodiversité.



MILANO 2015



LE SAVIEZ-VOUS ?

80 % des cultures à travers le monde sont dépendantes de l'activité des insectes pour la pollinisation, au premier rang desquels les abeilles.

© ONF

PRODUCTION



© ONF

LES ATELIERS BOIS DE L'ONF

Au sein de l'ONF, douze ateliers bois répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine et des trois DOM (Martinique, Guadeloupe et la Réunion) conçoivent des aménagements et mobiliers en milieu naturel. Menuisiers, charpentiers, graveurs, concepteurs... Depuis plus de vingt ans, en réponse à une demande croissante de loisirs et de détente, 200 hommes et femmes élaborent chaque jour de nouveaux produits pour répondre à l'attente et aux besoins des publics.

Découvrez leurs réalisations en téléchargeant le catalogue des mobiliers bois sur :

www.onf.fr





L'ATOUT PRODUCTION DE L'ONF

L'indispensable **savoir-faire** de **l'ONF**

Mises en place en 2009, les agences travaux et les bureaux d'études assurent pour l'ONF différentes prestations développées dans les forêts domaniales, pour les forêts des collectivités, mais également pour d'autres clients tels que les entreprises.

Travaux (sylvicoles, d'exploitation forestière, de génie écologique et d'accueil du public), études et expertises, missions d'assistance technique à donneurs d'ordre, de maîtrise d'œuvre... Tels sont les grands types d'actions menées en faveur de la gestion durable des espaces naturels.

ARBRE CONSEIL®

Membres d'un réseau national, les experts Arbre Conseil® accompagnent les élus, les gestionnaires d'espaces publics et propriétaires privés pour maîtriser, pérenniser, sécuriser et renouveler leur patrimoine arboré. Après un diagnostic de l'état sanitaire, physiologique et mécanique des arbres, ils préconisent les interventions à mener pour les gérer durablement : coupe, taille, ouverture paysagère...

COMPÉTENCES TECHNIQUES ET INTERDISCIPLINARITÉ

Avec un volume d'activité de plus de 180 millions d'euros, ces structures de production ont une responsabilité économique forte qui implique une amélioration constante de leur performance pour accroître la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'ONF.

Côté agences travaux, les 2 800 ouvriers de l'Office sont mobilisés et recourent dans leurs actions à tous les matériels de production : tracteurs, broyeurs, épareuses, pelles hydrauliques..., mais aussi les outils thermiques et électroportatifs tels que tronçonneuses, débroussailleuses. Au sein des bureaux d'études, plus de 200 personnes agissent en métropole et dans les DOM sur de nombreux projets dans les domaines de l'environ-

nement et de la biodiversité, de l'arbre conseil, des loisirs nature, des risques naturels, de la maîtrise de la végétation et de la gestion forestière. Des missions qui nécessitent des compétences très techniques au service de projets faisant de plus en plus appel à une forte interdisciplinarité et réactivité.

*2 800 ouvriers
mobilisés au sein
des agences travaux*



© Jean-Pierre Chasséau/ONF

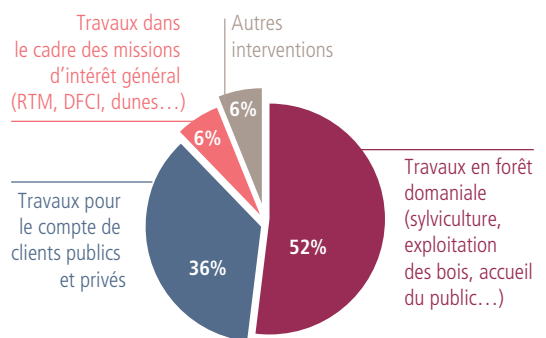
Expert Arbre Conseil®
en cours de diagnostic.

Ouvrier bûcheron
dégageant un chemin.



© Nathalie Petre/ONF

**RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ
DES AGENCES DE TRAVAUX
EN 2015**





Mécanisation

Lutter contre l'expansion de la fougère aigle

L'utilisation d'un batôneur mécanisé offre de nouvelles pistes pour contrôler la prolifération de ce végétal.

Parfois trop abondante au point d'étouffer les régénérations, la fougère aigle était auparavant régulée par des traitements chimiques. Soucieux de trouver des alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires, plusieurs services de l'ONF (agences travaux, agences territoriales et département Recherche, Développement et Innovation) ont travaillé avec un constructeur français pour mettre au point un nouvel outil mécanique de lutte contre la fougère.

SUCCÈS DES TESTS OPÉRATIONNELS

Ces travaux ont abouti à la mise au point d'un bâtonneur mécanisé. Cet engin, monté sur minipelle ou sur

tracteur, permet de plier la fougère à la fin du printemps. Traditionnellement réalisé manuellement, le « bâtonnage » entraîne l'épuisement de la plante au bout de plusieurs semaines. Réalisés en 2015, les premiers tests opérationnels ont montré qu'il est possible de traiter entre un et trois hectares par jour selon le type d'engin porteur utilisé et en fonction du type de peuplement (avec ou sans obstacles). Des surfaces qui sont à comparer à la productivité manuelle nécessitant deux hommes-jour par hectare et à la pénibilité de cette activité pour les ouvriers.

L'investissement, compris entre 3 500 et 5 500 euros, permet d'abaisser signi-

ficativement les coûts. Autant de données qui ont conduit l'agence travaux Centre-Ouest-Auvergne-Limousin à acquérir en 2015 plusieurs bâtonneurs mécanisés.



ÉCONOMIE

L'ONF, PARTENAIRE DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS

La mise en œuvre des contrats d'approvisionnement en bois façonnés, passés entre l'ONF et les industries de transformation, repose sur un partenariat étroit avec les entreprises de travaux forestiers (ETF). Afin de faciliter le développement de cette contractualisation, l'ONF a adapté ses procédures d'achat de prestations tout en respectant le cadre de la commande publique. Depuis 2011, il est ainsi possible de passer des marchés annuels ou pluriannuels pour un volume global portant sur plusieurs chantiers, dont certains ne seront identifiés qu'après la signature du marché. En 2015, le volume de prestations contractualisées a atteint 1 645 000 m³, dont 56 % en pluriannuel. Pour les entreprises de travaux forestiers, ce type de marché répond à un important besoin de visibilité et de sécurité d'activité sur le moyen terme qui leur permet de conforter l'emploi de leurs salariés. Une opportunité également pour investir dans du matériel mieux adapté aux opérations forestières de l'ONF, permettant *in fine* d'améliorer la qualité des exploitations.



FORMATION FORESTIÈRE

L'ÉCOLE DE BÛCHERONS DE SAVERNE

Située en Alsace, l'école de bûcherons de Saverne dispense chaque année 235 journées de formation et accueille près de 500 stagiaires encadrés par 12 bûcherons-formateurs de l'ONF. Privilégiant l'aspect mise en pratique du métier, l'enseignement se déroule à 90 % sur des chantiers forestiers, dans des conditions réelles d'exploitation forestière. Ces chantiers sont sélectionnés parmi les coupes à réaliser par l'ONF dans l'année en forêt domaniale ou communale, sur proposition des agents forestiers. Si la formation proposée concerne essentiellement l'exploitation forestière manuelle, certaines sessions abordent des notions de mécanique, de sylviculture, de taille, ou d'élagage afin d'appréhender l'ensemble de la réalité du métier.

UN PARTENARIAT RÉUSSI EN RHÔNE-ALPES

La direction territoriale de l'ONF en Rhône-Alpes et l'ISETA (Institut des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy) ont renouvelé en janvier 2015 le partenariat qui les lie depuis plus de 10 ans dans le domaine – notamment – de la formation par alternance. Ce partenariat, qui s'appuie sur un BTS de gestion forestière par alternance, permet à 18 étudiants de partager pendant deux ans leur emploi du temps entre l'école et les services de l'ONF où ils sont en contrat de professionnalisation. Cette coopération innovante permet de transmettre les savoirs et la culture forestière, d'anticiper le renouvellement des effectifs de l'ONF au niveau territorial et national et de donner les meilleures chances aux étudiants qui souhaitent tenter le concours d'entrée à l'ONF.

ENVIRONNEMENT

L'ONF AU SERVICE DE LA COMPENSATION BIODIVERSITÉ

Face au renforcement de la réglementation concernant l'évaluation environnementale des projets affectant la biodiversité, l'ONF, sollicité par divers maîtres d'ouvrage, a développé des compétences permettant de proposer des mesures de compensation. Dès 2010, un accord de partenariat a été signé entre l'Office et le groupe EIFFAGE. Cet accord s'est concrétisé au travers du projet de construction de la ligne grande vitesse Paris-Le Mans. Mobilisé sur cette opération, le bureau d'études rennais de l'ONF a proposé un programme d'action reçu favorablement par le Conseil national de la protection de la nature (CNP). Plus de 750 hectares propices à une compensation ont ensuite été identifiés et sécurisés. Une prestation ONF qui s'est conclue par la préparation de 244 plans d'orientation de gestion pour les sites retenus. La mise à disposition de la ligne ferroviaire est prévue en mai 2017.



L'EXPERTISE DES FILIALES DU GROUPE ONF



L'ONF, premier fournisseur de combustibles bois

En 2015, l'ONF a conservé sa place de premier fournisseur de combustibles bois en France tant pour les particuliers que pour les collectivités locales et les industriels. Trois types de combustibles sont commercialisés sous la signature du réseau ONF Énergie Bois.



LE BOIS, PREMIÈRE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le bois énergie représente actuellement 45 % de la production d'énergies renouvelables en France, ce qui en fait la première source d'énergie renouvelable de notre pays, loin devant l'éolien et l'énergie solaire.

Les pouvoirs publics comptent de manière importante sur la ressource en bois pour atteindre l'objectif de 33 % d'énergies renouvelables en France à l'horizon 2030 (contre moins de 15 % aujourd'hui).

Année après année, l'ONF confirme sa place d'acteur central du développement des énergies renouvelables dans l'hexagone. En 2015, l'ONF a commercialisé via ses filiales et partenaires, 500 000 tonnes de plaquettes forestières, 120 000 stères de bois bûche et 100 000 tonnes de granulés bois.

PLAQUETTES FORESTIÈRES : PROGRESSION CONFIRMÉE

ONF Énergie, filiale de l'ONF dédiée à la commercialisation de plaquettes forestières, poursuit sa progression en 2015. Créée en 2006 avec la Fédération nationale des communes forestières, l'entreprise occupe aujourd'hui 25 % du marché national avec 500 000 tonnes de plaquettes vendues annuellement et un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros en 2015. Ses principaux clients sont les chaufferies communales, les réseaux de chaleur et les sites industriels. ONF Énergie concentre son approvisionnement en bois sur les opérations sylvicoles d'entretien et d'amélioration des jeunes peuplements feuillus, ainsi que sur les sous-produits d'exploitation du

bois d'œuvre dans les peuplements adultes. Un choix au service de la sylviculture, qui prend en compte les enjeux environnementaux (optimisation des distances d'approvisionnement, techniques de préservation des sols) et contribue à la structuration de la filière.

IMPLANTATION NATIONALE RENFORCÉE

Pour ONF Énergie, l'exercice 2015 a été marqué par le renforcement de ses positions commerciales construites avec les coopératives forestières sur les zones d'activités historiques (Nord et Est) où de nombreux contrats ont été renouvelés. Le développement de

clients industriels en Rhône-Alpes (Annecy, Grenoble), Sud-Ouest (Lacq) et Méditerranée (Laudun, Pierrelatte) a permis de consolider le maillage. L'année 2015 a également été marquée par la valorisation de gisements de bois spécifiques en réponse aux besoins de l'Office : bois issus de chantiers ONF hors forêt pour le compte de clients tels que SNCF, RTE ; valorisation de bois issus de travaux forestiers (dépressages, mise en lumière de routes forestières) ; valorisation de bois touchés par des problèmes sanitaires et climatiques (scolytes, chenilles processionnaires, tempêtes).

BOIS BÛCHE : INVESTISSEMENTS QUALITÉ ET BOUTIQUES EN LIGNE RÉNOVÉES

Côté bûche, plusieurs filiales de l'Office ont poursuivi leur développement malgré des hivers 2014-2015 et 2015-2016 particulièrement doux. ONF Molinaro reste leader sur la région Île-de-France dans la vente de bois aux particuliers avec 37 000 stères vendus

en 2015. Bois Bûche Centre Atlantique, spécialisé dans la vente de bois bûche aux distributeurs (34 000 stères), renforce sa présence sur toute la façade atlantique avec un second site de production. En 2015, les boutiques en ligne bois bûche ont fait peau neuve ! Elles permettent en quelques clics d'être livré à domicile.

La force du réseau ONF Énergie Bois repose sur la qualité des produits vendus (chaînes de production contrôlées, produits certifiés, volumes et taux d'humidité garantis, services) et le respect des réglementations environnementales, fiscales et sociales dans un secteur où l'économie grise est traditionnellement importante.

En 2015, les entreprises du réseau ONF Énergie Bois ont opté pour des moyens de production performants (large gamme de bûches en toutes longueurs : 25, 33 et 50 cm) et ont développé des installations de séchage de bois bûches utilisant les énergies renouvelables.

Pour en savoir plus :
www.onf-energie-bois.com



Le réseau ONF Énergie Bois, une offre multicom bustibles.

Plateforme ONF Corbin (Loire-Atlantique) avant installation du séchoir biomasse en 2015.



Quand l'ONF exporte ses **compétences**

Spécialisée dans le conseil et l'expertise aux pays du Sud, ONF International a poursuivi son développement en 2015 et étoffé son offre. Une action au service de la gestion durable des écosystèmes tropicaux et de la lutte contre le changement climatique.



PRÈS DE 20 ANS D'ACTION

ONF International (ONFI) est une filiale de l'ONF spécialisée dans la gestion durable des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. Créé en 1997, ONFI dispose d'une présence permanente dans dix pays (dont quatre filiales en Colombie, au Brésil, au Gabon et au Cameroun) ainsi que dans les DOM et les collectivités d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon).

1- Projet REDD+ (réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)

L'année 2015 a confirmé la présence particulièrement active d'ONF International (ONFI) en Amérique latine et en Afrique. La notoriété d'ONFI sur la zone andine sort particulièrement renforcée avec de nouveaux accords de partenariat signés avec les autorités régionales de l'Amazonie colombienne. En Afrique, ONF Cameroun et Sylvafrica (Gabon) ont consolidé leur portefeuille de projets, ouvrant de belles perspectives dans le bassin du Congo à l'image du projet « équations allométriques » dont le but est d'améliorer les estimations de stocks de biomasse et de carbone forestiers sur la base d'un partenariat entre institutions publiques, secteur privé et centres de recherche. ONF Brésil, créé en 1999, poursuit pour sa part la gestion du puits de carbone Peugeot-ONF et renforce son intégration en Amazonie brésilienne. À la demande du ministère de l'Environnement, ONFI intervient également dans un programme franco-américain de reforestation en Haïti.

PLATEAU DES GUYANES

De 2013 à 2015, une coopération innovante et réussie a été mise en place pour préserver l'environnement sur le Plateau des Guyanes, immense territoire de forêt tropicale humide qui s'étend du Venezuela au Brésil.

Dans le cadre d'un programme coordonné par l'ONU¹, l'Europe, le Fonds français pour l'environnement mondial, la région Guyane et l'ONF ont encouragé la coopération environnementale entre le Guyana, le Suriname, la Guyane française et le Brésil (État de l'Amapá).

Dans un contexte de forte croissance démographique, la forêt du Plateau des Guyanes subit la pression de l'agriculture et de l'urbanisme. C'est surtout une région dont le sous-sol contient de l'or et des ressources minières. L'extraction de ces ressources menace le couvert



© Marie Calmeil/ONF

Inselberg sur le plateau des Guyanes.

forestier et fait peser de graves menaces sur les écosystèmes et les populations. Pour les États concernés, la coopération est un outil majeur de la préservation de l'environnement. Elle l'est d'autant plus que ces pays partagent des frontières où les mouvements migratoires sont nombreux.

La coopération internationale (R&D partagé, outils en commun d'évaluation et de suivi de la forêt, dialogue régional) mise en place par ONF International et ONF Guyane a permis aux quatre pays concernés de partager une vision commune de leur écosystème.

Avec l'appui du WWF, les différents services forestiers en charge de l'environnement ont notamment réalisé une étude permettant de poser un diagnostic partagé sur l'impact de l'orpaillage sur le couvert forestier et les réserves d'eau douce. Cette étude a été saluée à l'occasion de la COP21 en décembre 2015 à Paris.

Pour en savoir plus :
www.reddguyanashield.com
www.onfinternational.com



© ONF



© ONF



© Humana Com & Trad



La forêt française

Une forêt principalement feuillue

Les peuplements forestiers sont constitués de **70 %** de feuillus et de **30 %** de résineux

24 % des surfaces sont occupées par le chêne

La production de bois génère plus de **400 000 emplois** dans la filière forêt-bois

La forêt contre l'effet de serre

80 millions de tonnes de CO₂ nettes sont séquestrées chaque année par les forêts

En outre-mer

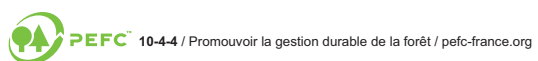
On compte près de **8,2 millions d'hectares de forêt** dont **8 millions** pour la Guyane, **121 000** à la Réunion, **69 000** en Guadeloupe et **49 000** en Martinique

Direction de la communication

2, avenue de Saint-Mandé
75570 Paris Cedex 12
Mars 2016

Photo couverture © Nathalie Petrel/ONF
Graphisme Valérie Charlanne
Impression Panoply

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts



www.onf.fr

